

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE RIEC-SUR-BELON



PLAN LOCAL D'URBANISME

1 - RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à notre délibération du 17 décembre 2013 approuvant le P.L.U.

Le Maire Sébastien MIOSSEC

SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC	4
PREAMBULE	5
1. LA CARTE DE LOCALISATION	6
2. RIEC-SUR-BELON ET L'INTERCOMMUNALITE	7
3. LES DOCUMENTS D'URBANISME	8
4. L'HISTORIQUE DE LA COMMUNE	9
II. ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS	11
1. LES AXES ROUTIERS	12
2. LES LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN	15
3. LES PORTS	16
4. LES CIRCULATIONS DOUCES	17
III. LE MILIEU PHYSIQUE ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL	19
1. LE RELIEF	19
2. L'HYDROGRAPHIE ET LA QUALITE DE L'EAU	21
2.1 <i>Le réseau hydrographique</i>	21
2.2 <i>La qualité de l'eau</i>	23
3. LA GEOLOGIE	30
4. LES RISQUES NATURELS	32
5. LE CLIMAT	34
5.1 <i>Les précipitations</i>	34
5.2 <i>Les températures</i>	35
6. LA FAUNE ET LA FLORE	36
7. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	41
IV. LE PAYSAGE	49
1. APPROCHE HISTORIQUE ET STRUCTURELLE	49
1.1 <i>Riec-sur-Bélon en 1895</i>	49
1.2 <i>Riec-sur-Bélon en 1961</i>	51
1.3 <i>Riec-sur-Bélon en 2007</i>	53
2. APPROCHE VISUELLE	56
2.1 <i>Les grandes caractéristiques du paysage</i>	56
2.2 <i>Les vues depuis la RN 165</i>	68
2.3 <i>Les entrées de bourg</i>	68
V. L'ENVIRONNEMENT BATI	74
1. LE CENTRE BOURG	74
1.1 <i>La partie ancienne du centre bourg</i>	74
1.2 <i>Les extensions récentes</i>	77
2. LANMEUR – COAT PIN	81
3. LANDE LOTHAN, LANDE JULIEN, CROAZ-HENT LOCTUDY	83
4. LES CONSTRUCTIONS ISOLEES ET LES PETITS HAMEAUX	86
5. LES ZONES D'ACTIVITES	90
6. LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE	92
VI. DEMOGRAPHIE	93
1. LA POPULATION TOTALE	93
1.1 <i>Évolution du nombre d'habitants</i>	93
1.2 <i>Solde naturel et solde migratoire</i>	95
1.3 <i>La structure par âge</i>	96
2. LES MENAGES	98
2.1 <i>Taille et nombre de personnes par ménage</i>	98
2.2 <i>Facteurs d'explication</i>	99

2.3	<i>Composition des ménages</i>	100
VII.	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	102
1.	LA POPULATION ACTIVE	102
1.1	<i>Population active et chômage</i>	102
1.2	<i>Caractéristiques de la population active</i>	102
1.3	<i>Lieu de travail de la population active</i>	103
2.	LES ZONES D'ACTIVITES	104
3.	LES SECTEURS D'ACTIVITES	107
3.1	<i>La répartition de l'emploi par activités</i>	107
3.2	<i>L'activité commerciale</i>	108
3.3	<i>L'activité industrielle</i>	110
3.4	<i>L'activité agricole</i>	112
3.5	<i>L'activité conchylicole</i>	116
3.6	<i>La pêche</i>	117
3.7	<i>L'activité touristique</i>	117
4.	LE REVENU ANNUEL DES MENAGES	119
VIII.	LOGEMENTS	121
1.	LE STOCK DE LOGEMENTS	121
2.	LES CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES	124
3.	LES FLUX DE LOGEMENTS	126
3.1	<i>La construction de logements</i>	126
3.2	<i>La forme des opérations</i>	127
3.3	<i>Le logement locatif aidé</i>	127
IX.	LES EQUIPEMENTS	129
1.	LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES (DONNEES DE 2012-2013)	129
2.	LES EQUIPEMENTS ET SERVICE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	130
3.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	130
4.	LES EQUIPEMENTS CULTURELS	131
5.	LES EQUIPEMENTS SOCIAUX	132
6.	LA LOCALISATION DES EQUIPEMENTS	132
2.	CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	134
I	LES BESOINS	135
1.	<i>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</i>	135
2.	<i>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</i>	135
3.	<i>EQUIPEMENTS</i>	136
4.	<i>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	136
II	LES OBJECTIFS	137
1.	<i>ASSURER LA PROGRESSION DE LA POPULATION PERMANENTE ET LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL</i>	137
2.	<i>RENFORCER LES EQUIPEMENTS</i>	137
3.	<i>DEVELOPPER LES ACTIVITES ECONOMIQUES</i>	138
4.	<i>PRESERVER LES ELEMENTS DE QUALITE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT</i>	138
III	COMPATIBILITE DU P.A.D.D. AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	140
1.	<i>OBJECTIF D'EQUILIBRE</i>	140
2.	<i>OBJECTIF DE DIVERSITE ET DE MIXITE SOCIALE</i>	140
3.	<i>OBJECTIF DE PROTECTION</i>	141
IV	LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	142
1.	<i>HABITAT</i>	142
2.	<i>POPULATION</i>	143
3.	<i>ACTIVITES</i>	144
4.	<i>CADRE DE VIE ET EQUIPEMENTS</i>	144

5.	<i>ESPACES NATURELS ET AGRICOLES</i>	145
3.	DISPOSITIONS DU P.L.U. ET JUSTIFICATIONS DES CHOIX DE PLANIFICATION	146
I.	CARACTERES GENERAUX DES ZONES.....	147
1.	<i>LES ZONES URBAINES (U)</i>	147
2.	<i>LES ZONES A URBANISER (AU)</i>	163
3.	<i>LA ZONE AGRICOLE (A)</i>	168
4.	<i>LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)</i>	170
II.	COHERENCE DU ZONAGE AVEC LES OBJECTIFS D'URBANISME	174
III.	PROGRAMME D'EQUIPEMENT	175
IV.	ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE	176
4.	RESPECT DES PRESCRIPTIONS D'INTERET GENERAL	177
I.	COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	178
1.	LOI RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL	178
2.	LOI RELATIVE A LA SOLIDARITE ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN.....	192
3.	PRESCRIPTIONS NATIONALES OU PARTICULIERES QUI S'IMPOSENT	193
II.	PLANIFICATION INTERCOMMUNALE	194
1.	S.CO.T. DU PAYS DE QUIMPERLE	194
2.	P.L.H. DU PAYS DE QUIMPERLE	195
III.	LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	197
IV.	AUTRES PRESCRIPTIONS.....	199
1.	LES RISQUES.....	199
2.	VOIES BRUYANTES	199
3.	VOIES A GRANDE CIRCULATION.....	200
4.	ASSAINISSEMENT.....	201
5.	S.D.A.G.E.	201
6.	SECTEURS ARCHEOLOGIQUES	202
7.	PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE	202
5.	INCIDENCES DU PLU	203
I.	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT BATI.....	204
II.	INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL	204
6.	INDICATEURS DE SUIVI	208
7.	TABLEAU DES SURFACES.....	209
1.	<i>Zones urbaines</i>	210
2.	<i>Zones à urbaniser</i>	210
3.	<i>Zones agricoles</i>	211
4.	<i>Zones naturelles et forestières</i>	211
5.	<i>Espaces Boisés Classés</i>	211
	ANNEXES	212

1. DIAGNOSTIC

État initial du site et de l'environnement

Diagnostic socio-économique

PREAMBULE

La commune de Riec-sur-Bélon, "Rieg" en breton, est située dans le canton de Pont-Aven, au Sud du Département du Finistère, en Région Bretagne.

La commune est localisée à 12 Km de Quimperlé et 28 Km de Concarneau.

Elle fait partie, avec seize autres communes, de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ).

Elle se trouve à 34 Km de Lorient, 42 Km de Quimper, 110 Km de Brest, 200 Km de Nantes et 530 Km de Paris.

La commune est bordée par les communes suivantes :

- Au Nord, par Bannalec et Le Trévoux ;
- Au Nord-Est, par Mellac ;
- A l'Est, par Baye et Moëlan-sur-Mer ;
- Et à l'Ouest, par Pont-Aven.

Le ban communal couvre une superficie de 54,64 Km².

L'enquête annuelle de recensement de 2006 de l'INSEE comptait 4 129 habitants soit une densité de 75 habitants/Km².

Les habitants de Riec-sur-Bélon s'appellent les Riecois et les Riecoises ou les Rieccois et les Rieccoises.

Le canton de Pont-Aven se compose de quatre communes : Pont-Aven, Riec-sur-Bélon, Névez et Moëlan-sur-Mer. Ces communes se caractérisent toutes par leur proximité avec le littoral.

Présentation et situation de la commune

1. La carte de localisation



2. Riec-sur-Bélon et l'intercommunalité

La commune appartient à la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ), qui réunit 16 communes, dont Quimperlé et Moëlan-sur-Mer et compte 51 480 habitants selon une estimation de 2005.



Source : COCOPAQ

Les compétences de la Communauté de Communes sont :

- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- Le développement économique.

Ces compétences optionnelles sont :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- La politique de logement social d'intérêt communautaire ;
- La collecte, la valorisation et l'élimination des déchets.

La Communauté de Communes intervient aussi dans les domaines suivants :

- Actions sociales, humanitaires et de solidarité d'intérêt communautaire;
- Actions sportives, culturelles et en matière de jeunesse ;
- Transport scolaire.

En outre, la commune participe aux structures intercommunales suivantes :

- Syndicat Intercommunal des ordures ménagères (S.I.C.O.M.) ;
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du port du Bélon ;
- Syndicat Intercommunal voirie de la région de Rosporden ;
- Syndicat Intercommunal eau électricité de Riec-sur-Bélon ;
- Syndicat Intercommunal pour le suivi général de contrat de rivière Aven Ster Goz et la prévention des inondations (dont la dissolution est envisagée à moyen terme)

3. Les documents d'urbanisme

La commune de Riec-sur-Bélon a approuvé son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) le 12 juillet 1994.

Le P.O.S. a fait l'objet de deux procédures de modification qui ont été approuvées le 16 mai 1995 et le 20 avril 2005. De plus, le P.O.S. a également évolué par le biais d'une révision simplifiée, approuvée le 28 juin 2007.

4. L'historique de la commune

(Source : site Internet de la commune)

Riec-sur-Bélon vient de « Riok », un saint breton du VIème siècle et de Bélon, la rivière bordant le Sud et l'Est du ban communal.

Outre des vestiges du Néolithique et de l'Age du Fer, le territoire de Riec conserve de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine (découverte d'une importante villa à la Porte-Neuve au XIXème siècle notamment).

En 1898, Riec devient Riec-sur-Bélon, afin d'éviter toute confusion avec Briec (anciennement « Briec de l'Odet », dans le département du Finistère).

Jusqu'au XVIème siècle, dans le Bélon, comme ailleurs, la récolte et la consommation des huîtres se faisaient librement sur les bancs « sauvages », sans se soucier de la reproduction. La conséquence fut la raréfaction du mollusque et sa quasi-disparition. Les autorités maritimes s'en émurent et au XVIIIème siècle, la pêche des huîtres fut interdite pendant la période de reproduction (les mois sans « R » de mai à août).

Le premier établissement ostréicole est créé sur la rivière du Bélon en 1864.

Peu à peu, l'huître plate (*ostrea edulis*) du Bélon a supplanté chez les gourmets l'huître d'Ostende. Sa renommée est telle que l'on désigne souvent l'huître plate sous le nom de « Bélon ».

Aujourd'hui, le Bélon est un lieu d'affinage et d'expédition. L'affinage est le stade ultime de l'élevage : l'huître, dès 3 ans, s'engraisse sur les parcs de bordure de chenal. Elle y prend son fameux goût de noisette, dû à un mélange particulier d'eau douce et d'eau de mer dans la rivière Bélon.

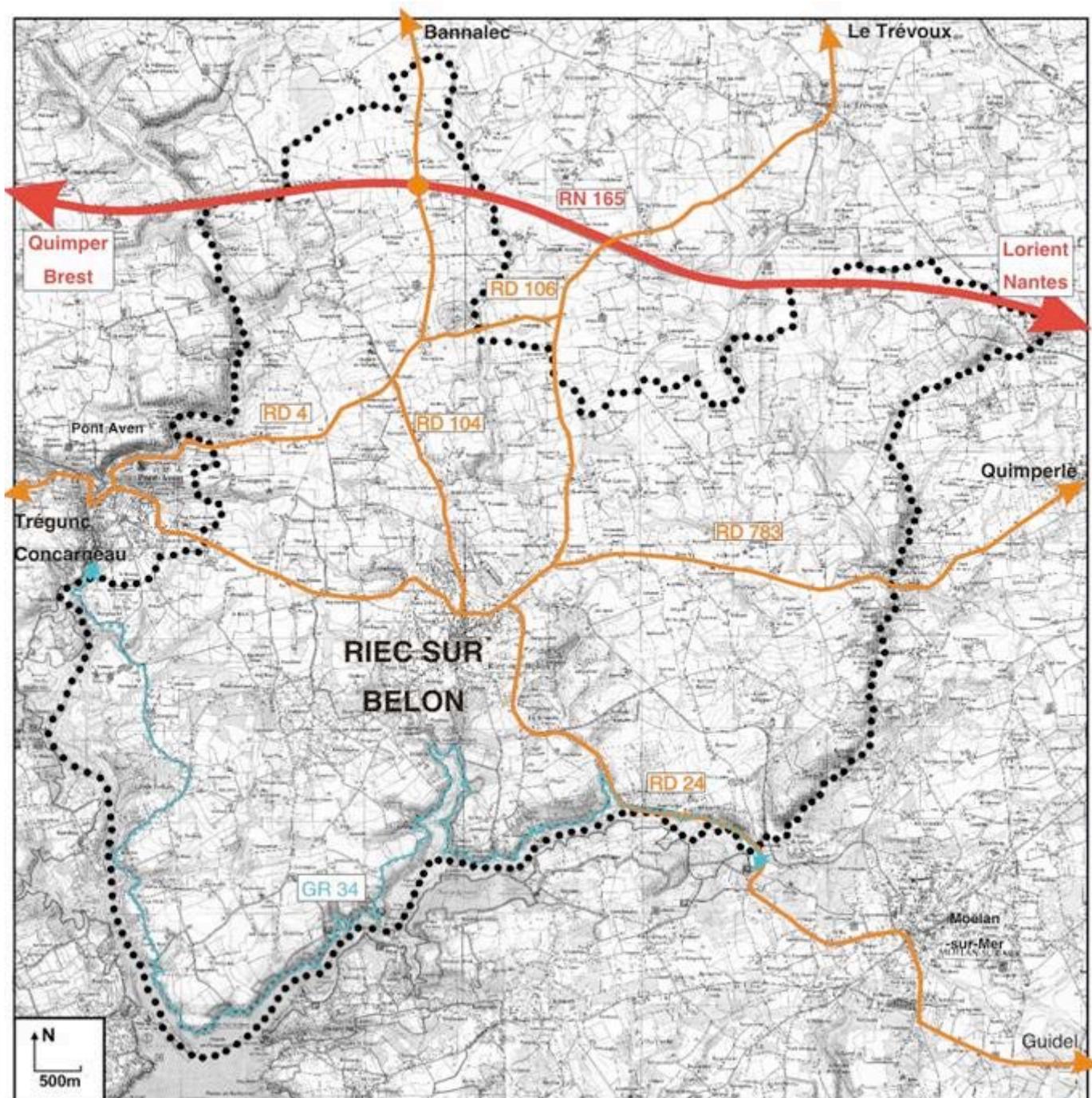
La reproduction (le naissain) et le grossissement se font sur d'autres sites (le Golfe du Morbihan, Cancale, la baie de Morlaix).

Le blason de Riec-sur-Bélon



L'onde bleue représente le Bélon, rivière marine célèbre pour ses parcs à huîtres, d'où la présence des trois coquilles. Les macles évoquent la famille des Guer de Pontcallec, puissante famille bretonne, à la tête de nombreux territoires bretons durant plusieurs siècles et seigneurs du Manoir de la Porte Neuve à Riec de 1300 à 1800. L'hermine rappelle la Bretagne. Enfin, le griffon était le symbole de la famille Morillon, possesseurs de La Porte Neuve au XIII^{ème} siècle.

II. ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS



1. Les axes routiers

La route nationale 165 (A82) passe au Nord du ban communal de Riec-sur-Bélon. Elle relie Brest via Quimper à Nantes en passant par Lorient.

La commune de Riec-sur-Bélon bénéficie d'un échangeur sur cette voie. Un comptage de 2006 relevait une moyenne journalière annuelle de 23 655 véhicules à l'Ouest de l'échangeur de Riec et de 25 792 à l'Est. La RN 165 est classée "voie à grande circulation".

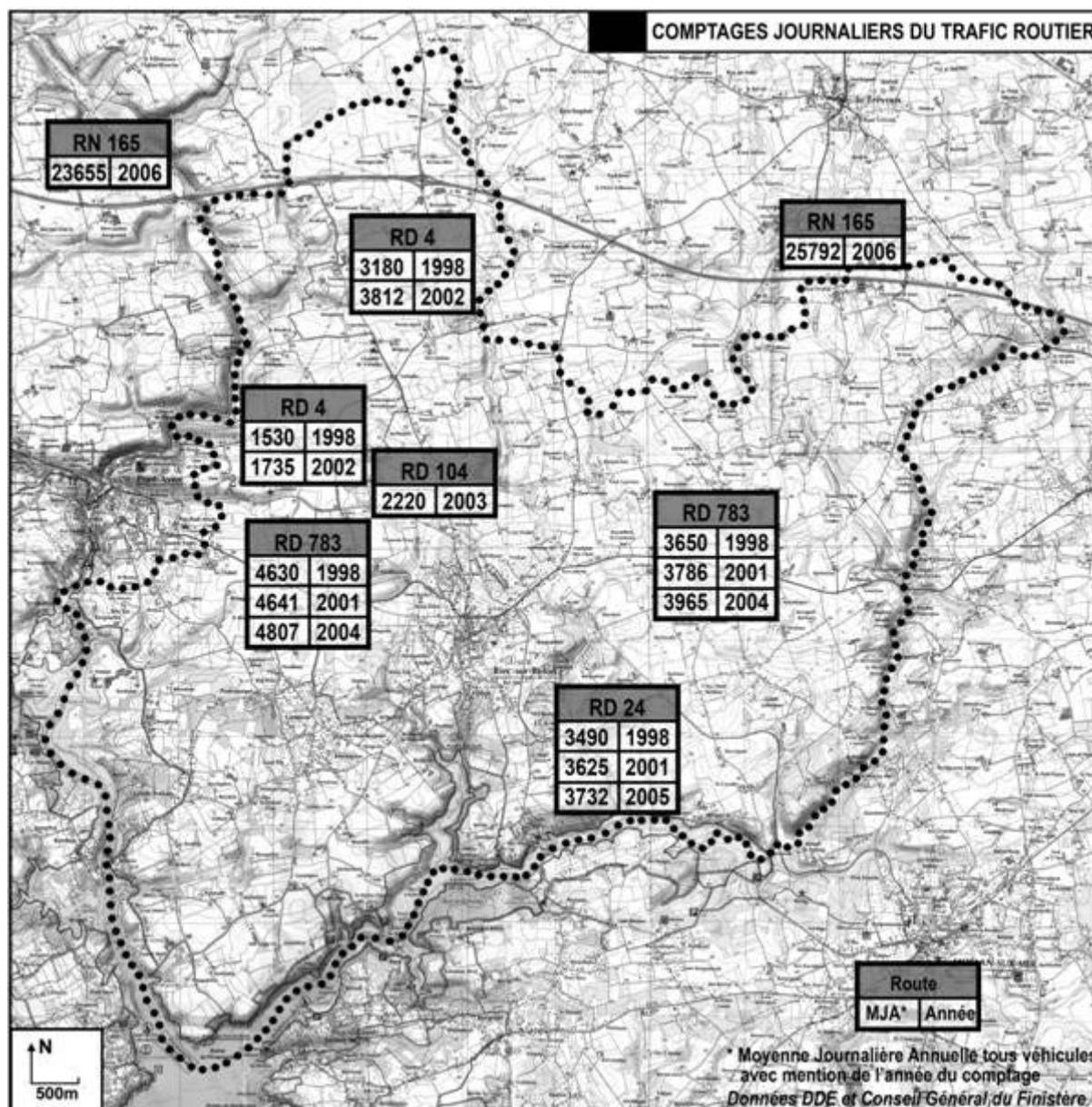
Le bourg centre de Riec se situe au carrefour de plusieurs axes routiers :

- ❑ Un axe Est – Ouest, la route départementale 783, relie Quimperlé à Quimper. Un comptage de 2004 relevait une moyenne journalière annuelle de 4807 véhicules/jour sur la portion entre Pont-Aven et Riec-sur-Bélon et de 3965 véhicules/jour sur la portion au-delà de Riec en partant sur Quimperlé.
- ❑ Vers le Sud-Est, la route départementale 24 relie Riec-sur-Bélon à Guidel, en passant par Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët.
- ❑ La route départementale 4 relie Bannalec au Nord à Concarneau à l'Ouest en passant par Pont-Aven. Elle traverse le ban communal du Nord à l'Est. Cette voie dessert l'échangeur de la RN165.
- ❑ La route départementale 104 relie la RD4 (et par conséquent la RN165) au bourg centre de Riec.
- ❑ La route départementale 106, enfin, relie le bourg de Riec au Trévoux.

A l'exception de la RN 165, le tronçon routier le plus chargé est la RD 783 allant de Pont-Aven au bourg centre de Riec, avec une moyenne annuelle de 4807 véhicules/jour comptabilisés en 2004.

Les comptages font apparaître une croissance du trafic sur l'ensemble des routes départementales. La croissance la plus forte est observée sur la RD4, avec +13,4% sur le tronçon rejoignant Pont-Aven et +19,9% à proximité de l'échangeur avec la RN 165 (progression entre 1998 et 2002). La progression est nettement plus modérée sur la RD 783 vers Quimperlé : +8,6% entre 1998 et 2004 (seulement +3,8% vers Pont-Aven) et sur la RD24 : +6,9% entre 1998 et 2005.

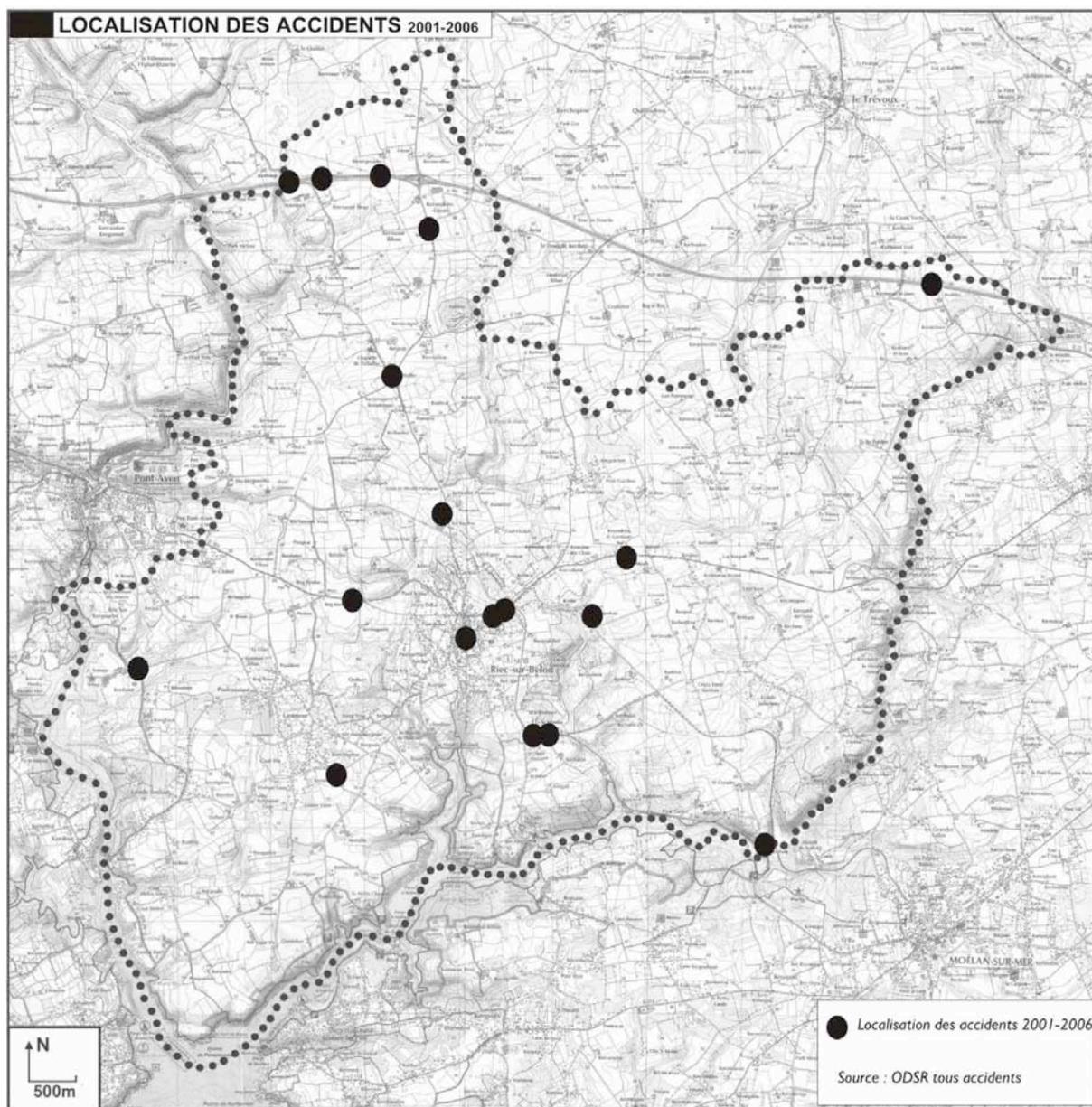
La part des véhicules poids lourds est de l'ordre de 6%, sauf sur la RN 165 et la RD4 pour son tronçon Sud proche de la RN (desserte de la zone industrielle de Kérandréo), où elle atteint 9,6% (soit 379 poids lourds pour un total moyen annuel de 3812 véhicules par jour).



On observe une pratique de co-voiturage qui reste à quantifier. Elle génère du stationnement sauvage au droit des échangeurs de la RN165.

➤ L'Accidentologie

Les relevés effectués par l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière montrent que 18 accidents corporels se sont produits entre 2001 et 2006 faisant 30 victimes.



On relèvera que ces accidents ont fait 4 tués et que les usagers non motorisés ont représentés 13% des victimes.

Si la majorité des accidents ont lieu sur des routes secondaires, on constate néanmoins que 22% d'entre eux se sont produits sur la RN165.

Les données de 2006 à 2010 ne font apparaître aucun tué.

2. Les lignes de transport en commun

Quatre lignes routières régulières de statut départemental desservent aujourd'hui le territoire de la Communauté de Communes :

- la ligne 22 Le Faouet - Quimperlé (par Querrien, Locunolé, Tréméven) ;
- la ligne 23 Quimperlé - Le Pouldu (par Clohars et Doelan) ;
- la ligne 14A Quimper - Quimperlé (par Concarneau) ;
- la ligne 25 Guilligomarc'h - Quimperlé (par Arzano) à titre expérimental.

Seule la ligne 14A Quimper – Quimperlé (par Concarneau) dessert la commune de Riec-sur-Bélon. Le tableau ci-dessous détaille les fréquences et amplitudes horaires de desserte.

Trajet	Semaine	Dimanche
Riec - Pont Aven – Trégunc - Concarneau	2 à 11h10 et 17h25	-
Riec – Pont Aven – Trégunc – Concarneau - La Forêt Fouesnant - St Evarzec - Quimper	5 de 7h05 à 18h30	2 à 11h10 et 17h25
Riec – Moëlan sur Mer- Quimperlé	6 de 7h15 à 18h45	1 à 10h05
Concarneau – Trégunc – Pont Aven – Riec	3 de 6h35 à 16h00	-
Quimper – St Evarzec – La Forêt Fouesnant – Concarneau – Trégunc – Pont Aven - Riec	5 de 12h05 à 18h10	1 à 8h50
Quimperlé – Moëlan sur Mer - Riec	6 de 7h45 à 18h15	2 à 10h40 et 17h

Le transport scolaire est une compétence du Conseil Général du Finistère. Les collégiens et les lycéens utilisent la ligne 14A Quimper – Quimperlé pour se rendre à leur établissement scolaire.

Un abonnement de transport particulier pour les étudiants a été mis en place.

Les gares les plus proches sont celles de Quimperlé, Rosporden et Lorient. Elles sont desservies par le réseau des TER et par les trains grande ligne (Paris – Rennes – Quimper et Nantes - Quimper).

3. Les ports

La commune de Riec-sur-Bélon possède deux ports :

Le port de Rosbras

Le port de Rosbras est situé sur l'Aven. C'est un port de plaisance dont les mouillages peuvent accueillir 201 bateaux. Un nombre proche est offert par la commune de Nevez.

Dans l'anse de Goulet-Riec, il existe également 44 places de mouillage.

Le port de Rosbras fait l'objet de travaux. Une première tranche a été terminée, début 2008. Elle concernait l'extension de la cale de mise à l'eau et la construction de l'estacade. Une seconde tranche de travaux a permis:

- la fin des travaux de l'estacade prenant en compte les normes d'accessibilité aux personnes handicapées,
- l'ajout d'un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite,
- l'optimisation du rangement des annexes.

Le port du Bélon

Le port est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du port du Bélon.

La ria du Bélon comptabilise 391 emplacements répartis en 356 mouillages permanents et 35 emplacements temporaires pour les navires de passage, évalués annuellement à plus de 650.

La démocratisation de la navigation de plaisance et l'augmentation des temps de loisirs expliquent l'essor de ce secteur d'activité et parallèlement l'allongement des listes d'attente pour l'obtention d'un emplacement (environ 250 demandes sur le Bélon en 2006 – Source : IFREMER, Laboratoire Environnement - Ressources de Concarneau).

4. Les circulations douces

Un chemin de grande randonnée, le GR34, qui part du Mont Saint Michel jusqu'au Golfe du Morbihan (1600Km), longe l'Aven et le Bélon, formant un sentier côtier, à l'exception de quelques tronçons, où il s'éloigne vers l'intérieur des terres.

Le GR34, inscrit au PDIPR, est complété par d'autres itinéraires piétons, citons notamment l'ancienne voie de chemin de fer.



GR34 longeant l'Anse de Penmor,
bordé notamment de merisiers



Chemin permettant de rejoindre le sentier côtier
depuis « Penquernéo »

La procédure de mise en œuvre de la SPPL (servitude de passage des piétons le long du littoral) est en cours

Accessibilité et déplacements... en résumé

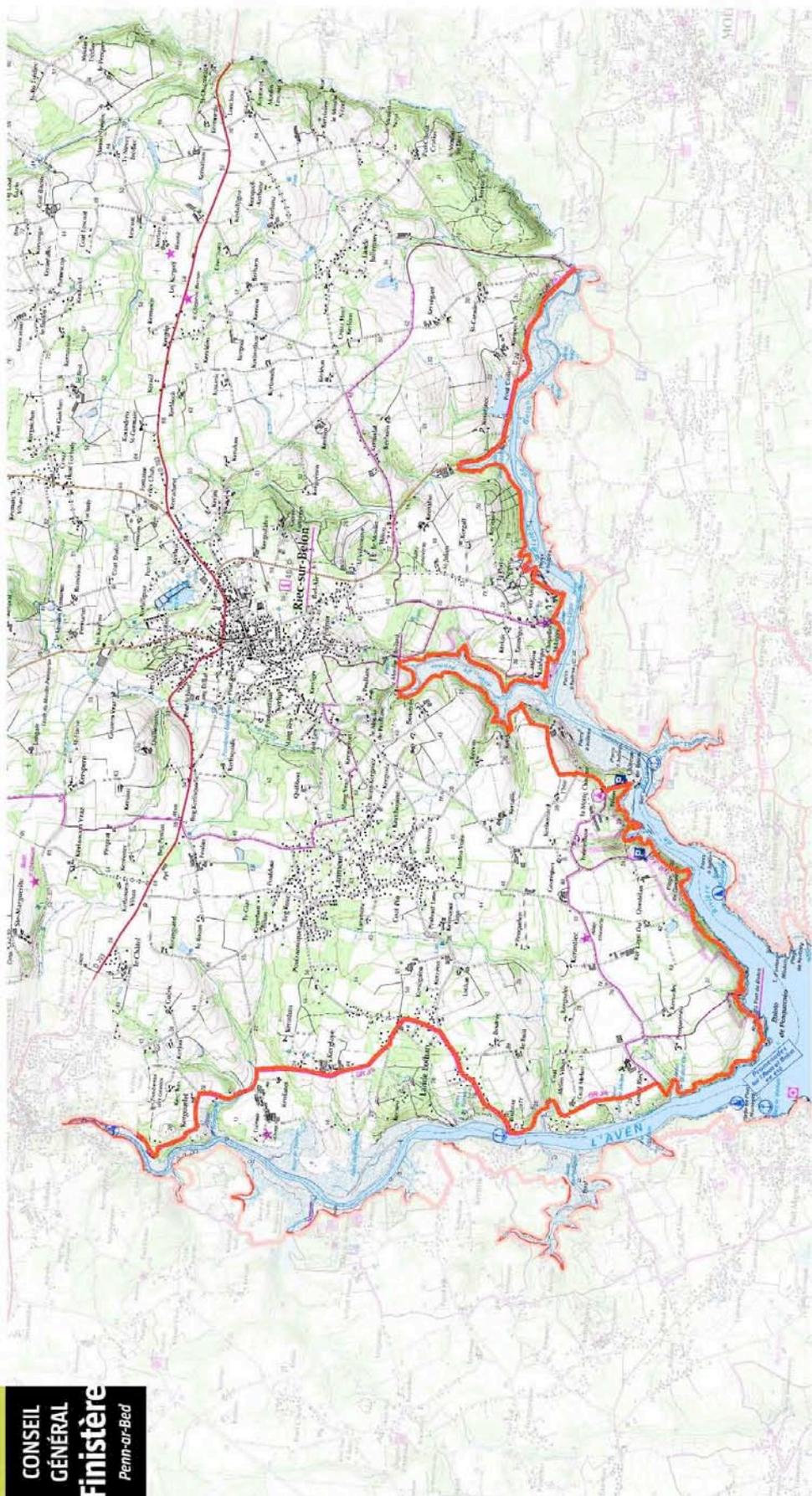
Une très bonne accessibilité par la route, via la RN 165.

Une offre de transports en commun en croissance.

2 ports affichant une capacité d'accueil inférieure à la demande.

Un chemin de Grande Randonnée tout au long de l'Aven et du Bélon.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée Commune de Riec-sur-Bélon Itinéraires inscrits



GR34

Conseil Général du Finistère
Direction de l'aménagement, de l'eau,
de l'environnement et du logement
Service des espaces naturels et des paysages
Août 2012

III. LE MILIEU PHYSIQUE ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL

1. Le relief

Le ban communal présente un relief assez accidenté, malgré une dénivelée de faible amplitude absolue (de 0 à 91 mètres). Le relief apparaît structuré par deux rias (l'Aven et le Bélon) et de nombreux autres cours d'eau.

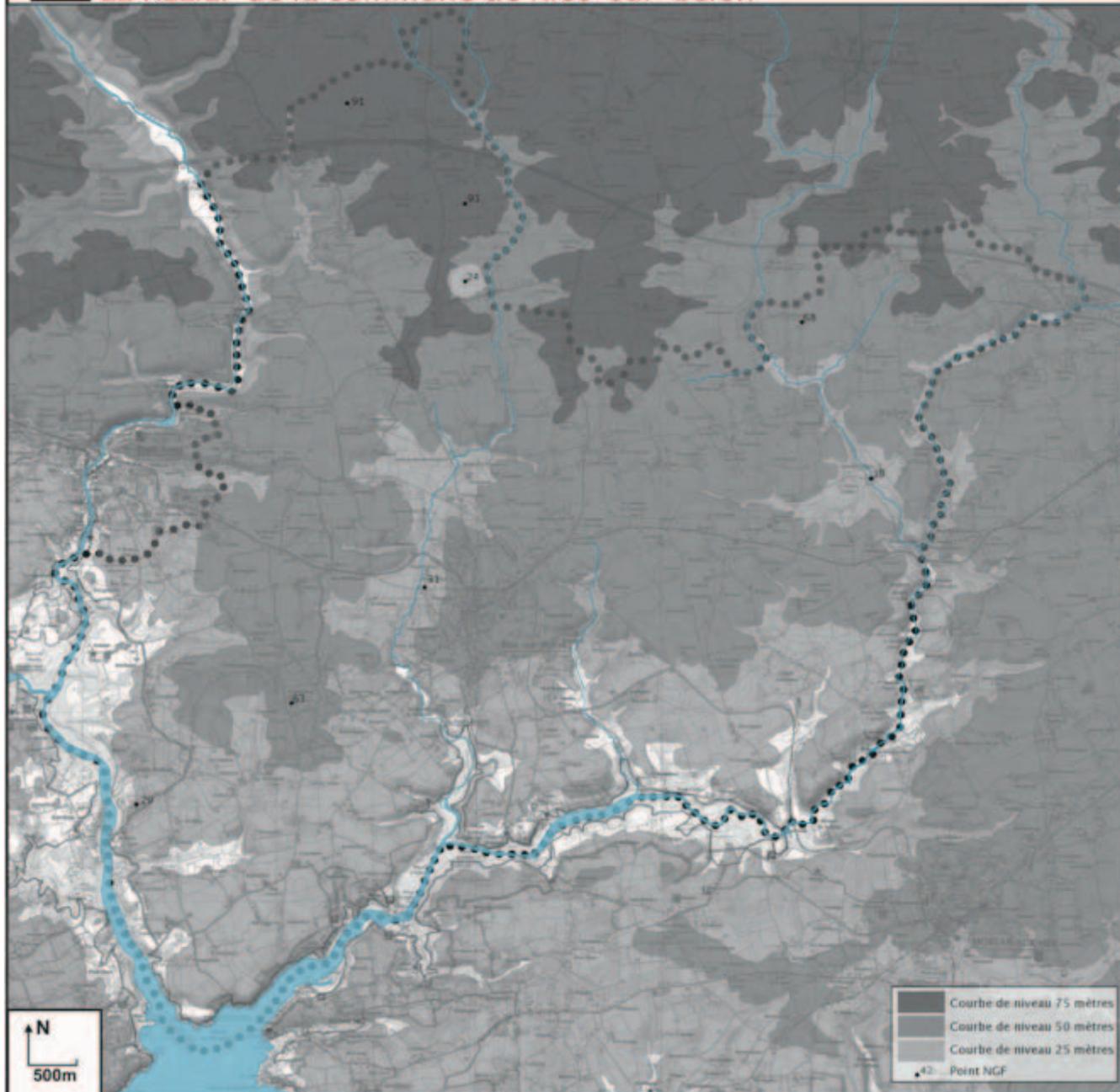
De nombreux tronçons de l'Aven et du Bélon sont nettement encaissés.

Au Sud du territoire communal, entre les deux rias, l'altitude moyenne est de 50 mètres et cela jusqu'au bourg de Riec-sur-Bélon.

La partie centrale du territoire, au Nord de la RD783, se hausse à une altitude moyenne de 60 mètres, avec des points culminants à 76 et 78 mètres.

La partie au Nord de la RN165 s'élève en moyenne autour de 80 mètres, avec deux points culminants à 91 mètres.

LE RELIEF de la commune de Riec-sur-Bélon

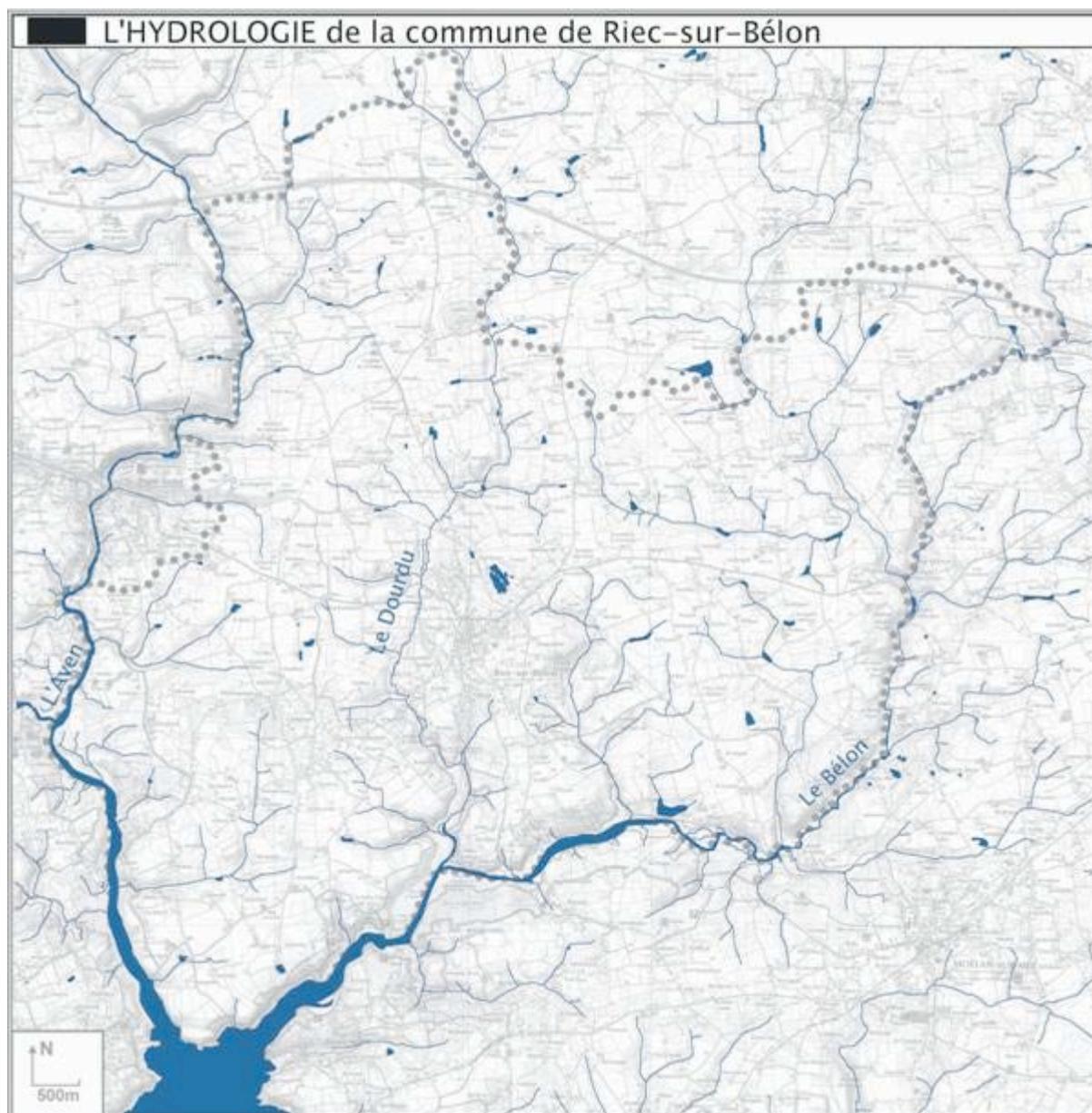


2. L'hydrographie et la qualité de l'eau

La commune de Riec-sur-Bélon se caractérise par ces deux rias : l'Aven à l'Ouest et le Bélon au Sud et à l'Est, mais également par de nombreux cours d'eau, dont le Dourdu qui traverse la commune du Nord au Sud, pour se jeter dans l'anse de Penmor.

2.1 *Le réseau hydrographique*

La carte suivante présente l'hydrographie sur la commune de Riec-sur-Bélon.



Un inventaire cartographique des cours d'eau a fait l'objet d'un avis positif du Conseil Municipal de Riec-sur-Bélon le 13 novembre 2009.

De la mer à Pont-Aven, deux ports de plaisance se sont constitués : Kerdruc sur la rive droite et Rosbras sur la rive gauche. L'Aven et le Bélon sont des lieux très prisés par les plaisanciers, il existe plusieurs mouillages mais pas de ponton.

L'Aven est à la fois une rivière alimentée par les eaux de son bassin versant et une ria remontée par les marées de l'océan. Un chenal navigable, tributaire de l'ampleur des marées, permet aux bateaux de remonter jusqu'à Pont-Aven.

Les limites de l'estuaire du Belon correspondent, en amont, au pont Guily et, en aval, au rocher de Minbriz. Il est étroit dans sa partie amont (60 m) et atteint 300 m à proximité de l'embouchure. L'estuaire est bordé de banquettes vaseuses en amont, le fond devenant sableux en aval.

Cette rivière reçoit un réseau très dense de ruisseaux. Ces cours d'eau ont des étiages soutenus.

A chaque marée, la vidange de l'estuaire est totale dans sa partie amont. L'intrusion saline est forte (en moyenne de 28%).

Le Bélon est surtout connu comme centre ostréicole. C'est là qu'est née, à la fin du XIX^{ème} siècle, la célèbre plate du Bélon. Autrefois affinée sur des espaces aménagés découverts à mi-marée, l'huître est aujourd'hui mise en sacs posés sur des tables. Ces sacs sont retournés régulièrement ; on peut en voir dans le lit de la rivière.

L'Aven et le Belon ont fait l'objet d'une étude bathymétrique très pointue. En effet, le Bélon est menacé, à court terme, par un ensablement comme, dans une moindre mesure, l'Aven.

2.2 La qualité de l'eau

◆ La législation

Les objectifs de la qualité de l'eau sont fixés par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1985 et par le SDAGE (Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux) Loire Bretagne.

La directive 91/492 de la Communauté Européenne du 15 juillet 1991 fixe les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des mollusques bivalves vivants.

Elle a été transcrite en droit français dans deux textes réglementaires : le décret n°94-340 du 28 avril 1994 modifié en 2003 et l'arrêté du 21 mai 1999. Dans le cadre de cette réglementation, des zones de production professionnelle sont identifiées et délimitées. Elles font l'objet d'un suivi permanent de leur qualité microbiologique, chimique et phytoplanktonique.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le classement et la surveillance de zones conchylicoles de production ont fait l'objet d'une évolution réglementaire dans le cadre du règlement européen CE/854/2004.

◆ La qualité des eaux de l'Aven et du Bélon

Pour l'année 2009, on observe peu de variations géographiques des températures. Selon les campagnes de prélèvement, la température de l'Aven varie en moyenne entre 6,6°C et 11,5°C en période hivernale et entre 13,2°C et 20,2°C en période estivale. Celle du Bélon varie en moyenne de 4,8°C à 12,1°C en période hivernale et de 11,8°C à 18,6°C en période estivale.

Les valeurs de pH des deux estuaires sont stables et conformes à la normale.

De même en ce qui concerne l'oxygénation, la situation est totalement satisfaisante pour les deux estuaires (l'Aven : \geq à 7,4 mg/l en été et \geq à 9,1 mg/l en hiver / le Bélon : \geq 6,85 mg/l tout au long de l'année).

Pour l'Aven, une faible contamination en ammoniacale est observée (maxi : 0,17 mg/l) sur l'ensemble de l'estuaire quelle que soit la saison. Pour le Bélon, les concentrations en ammoniacale sont inférieures à 0,2 mg/l sur l'ensemble des profils à l'exception d'une valeur de 0,82 mg/l observée sur le Doudu en période estivale.

Les nitrites, parfois très présents en tête d'estuaires, décroissent rapidement dans la zone de salinité moyenne. Pour l'Aven et le Bélon, la contamination est faible (respectivement $\leq 0,09$ mg/l et $\leq 0,12$ mg/l) avec cependant des exceptions en été sur le Dourdu pour le Bélon (2 valeurs de 0,34 et 0,55 mg/l).

De l'amont vers l'aval des estuaires, le niveau de concentration des nitrates dépend de la plus ou moins grande dilution des eaux douces par les eaux marines.

Pour le Belon, il y a une contamination en nitrates du bassin versant où les teneurs sont comprises entre 20 et 42 mg/l. Pour l'Aven, la pollution en nitrates du bassin versant atteint en été un maximum de 35 mg/l et en hiver 38mg/l, les concentrations sont inférieures à 1,1 mg/l dans le domaine halin.

L'Aven et le Bélon présentent une faible contamination en phosphate avec des valeurs inférieures à 0,23 mg/l et 0,25 mg/l, à l'exception d'une concentration de 1,15 mg/l sur le Dourdu.

Concernant les concentrations en chlorophylle, en phéophytines et les matières en suspension, celles-ci sont faibles, hormis des valeurs observées dans le domaine mésohalin pour l'Aven. Quant au Belon, les concentrations en matières en suspension sont faibles à fortes (comprises entre 3 et 43 mg/l) dans le domaine limnique.

Les estuaires de l'Aven et du Bélon subissent une contamination microbienne notable. Celle-ci provient des rejets d'effluents urbains ainsi que des rejets et épandages agricoles parfois éloignés de l'estuaire. Cette dégradation microbiologique peut porter atteinte aux activités de pêche à pied ou à la conchyliculture, laquelle représente un enjeu économique important. La contamination est généralement plus élevée en tête d'estuaire. Ainsi les estuaires sont classés de la manière suivante :

- ❑ L'estuaire du Bélon a une contamination bactérienne moyenne à faible en hiver et une forte à très forte contamination du bassin versant en été, (maximum de 10000 Ecoli/100ml) mais cela s'accompagne d'une bonne dilution de l'amont vers l'aval ;
- ❑ L'estuaire de l'Aven a une forte contamination bactériologique des domaines limnique à mésohalin (maxi : 5900 Ecoli/100ml). Néanmoins, les concentrations sont moyennes à faibles sur le reste de l'estuaire.

En résumé

L'estuaire de l'Aven « ne présente pas de problème majeur tant vis à vis de l'hypoxie que de la toxicité de l'ammoniaque. Apports en nitrates du bassin versant. Forte contamination bactériologique dans la partie amont de l'estuaire. » *DIREN, Réseau des estuaires bretons. Qualité des eaux, rapport 2009

L'estuaire du Bélon « ne présente pas de problème vis à vis de l'hypoxie. Apports en sels nutritifs du Doudu et en nitrates du bassin versant. Très forte contamination bactériologique du bassin versant en été, moyenne le reste de l'année. » *DIREN, Réseau des estuaires bretons. Qualité des eaux, rapport 2009

Le risque d'eutrophisation du Bélon est lié principalement à l'urbanisation et aux activités agricoles.

La qualité des eaux des deux estuaires tend à s'améliorer sur les dernières années. Ainsi, tous deux ont atteint un « bon » niveau en 2010, alors qu'il a été « médiocre » pour l'Aven en 2001 et « moyen » en 2008 et 2009 pour le Bélon.

Cette progression est aussi enregistrée dans les données relatives à la qualité des eaux de baignade.

♦ *La qualité des eaux de baignade*

Source : Ministère des Affaires sociales et de la Santé (<http://baignades.sante.gouv.fr>)

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2008	2009	2010	2011
RIEC-SUR-BELON	QUESTELAND	douce	8B	8B	8A	8A
RIEC-SUR-BELON	SAINT-LEGER	douce	8B	8B	8B	8A

A Bonne qualité **B** Qualité moyenne **C** Momentanément polluée **D** Mauvaise qualité
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

♦ *Le classement sanitaire des zones d'activités conchyliques*

Source : Atlas des zones conchyliques (<http://www.zones-conchyliques.eaufrance.fr>)

L'ensemble des zones de production de coquillages vivants (zones de captage, d'élevage et de pêche à pied professionnelle) fait l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral n°201-361-0003 portant classement de salubrité et surveillance sanitaire des zones de production de coquillages vivants dans le Finistère du 26 décembre 2012). Celui-ci est établi sur la base d'analyses des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant *Escherichia coli* (E. coli) comme indicateur de contamination (en

nombre d'E. coli pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair humide. Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :

- ❑ **groupe 1** : les gastéropodes (bulots *etc.*), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets)
- ❑ **groupe 2** : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat permanent est constitué par les sédiments (palourdes, coques...)
- ❑ **groupe 3** : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...)

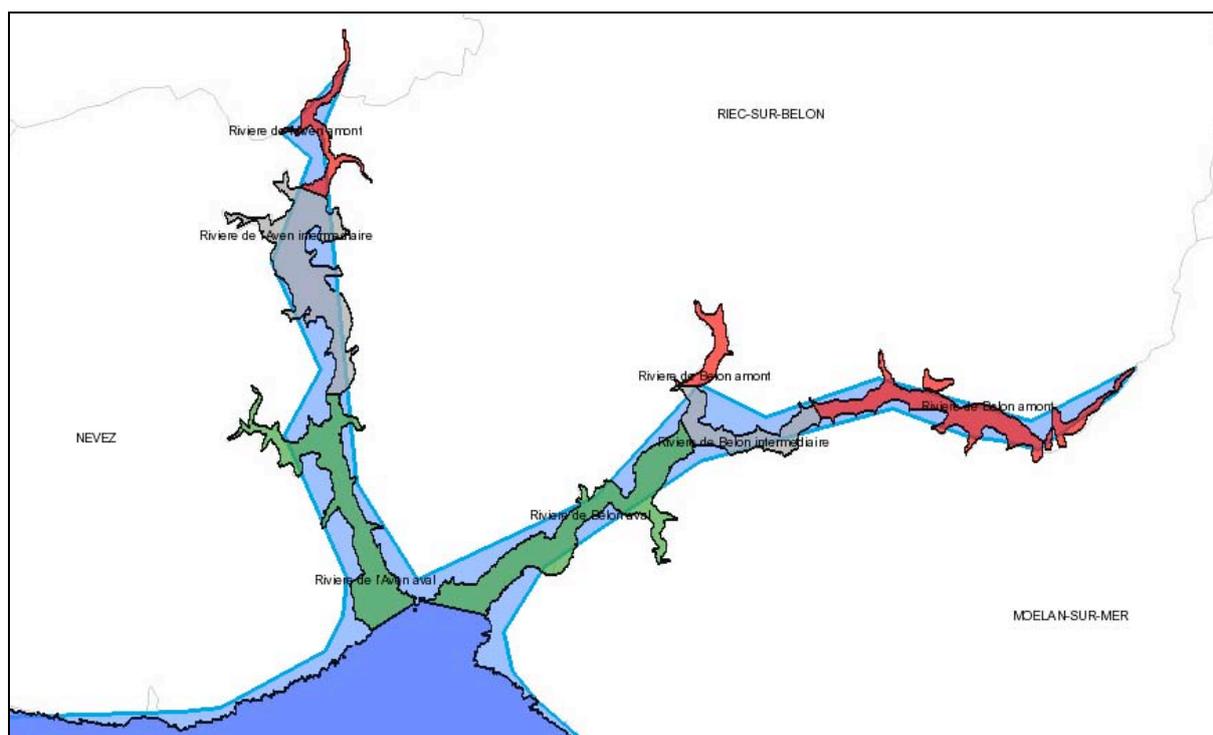
Quatre qualités de zones sont définies, qui entraînent des conséquences quant à la commercialisation des coquillages vivants qui en sont issus :

SEUILS PAR PARAMETRES DE QUALITE				
Critère	Classement sanitaire A	Classement sanitaire B	Classement sanitaire C	Classement sanitaire D
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	< 230 E. coli	> 230 E. coli et < 4 600 E. coli	> 4 600 E. coli et < 46 000 E. coli	> 46 000 E. coli
Métaux lourds (mg/kg chair humide)	Mercuré < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercuré < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercuré < 0,5 Plomb < 1,5 Cadmium < 1	Mercuré > 0,5 Plomb > 1,5 Cadmium > 1
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié	Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite

Les teneurs en plomb, cadmium et mercure ci-dessus s'appliquent exclusivement aux mollusques bivalves. Pour les autres mollusques, des teneurs de 2 mg/kg en plomb et cadmium sont actuellement applicables.

Nom de la zone	GP 1	GP 2	GP 3
Eaux profondes Glénan - Baie de la Forêt	N	A	B
Rivière de Belon amont	N	D	D
Rivière de Belon aval	N	B	B
Rivière de Belon intermédiaire	N	N	B
Rivière de Merrien amont	N	D	D
Rivière de Merrien aval	N	N	B
Rivière de l'Aven amont	N	D	D
Rivière de l'Aven aval	N	B	B
Rivière de l'Aven intermédiaire	N	N	B
Zone du large	A	A	A

Groupe 2 – Les bivalves fouisseurs



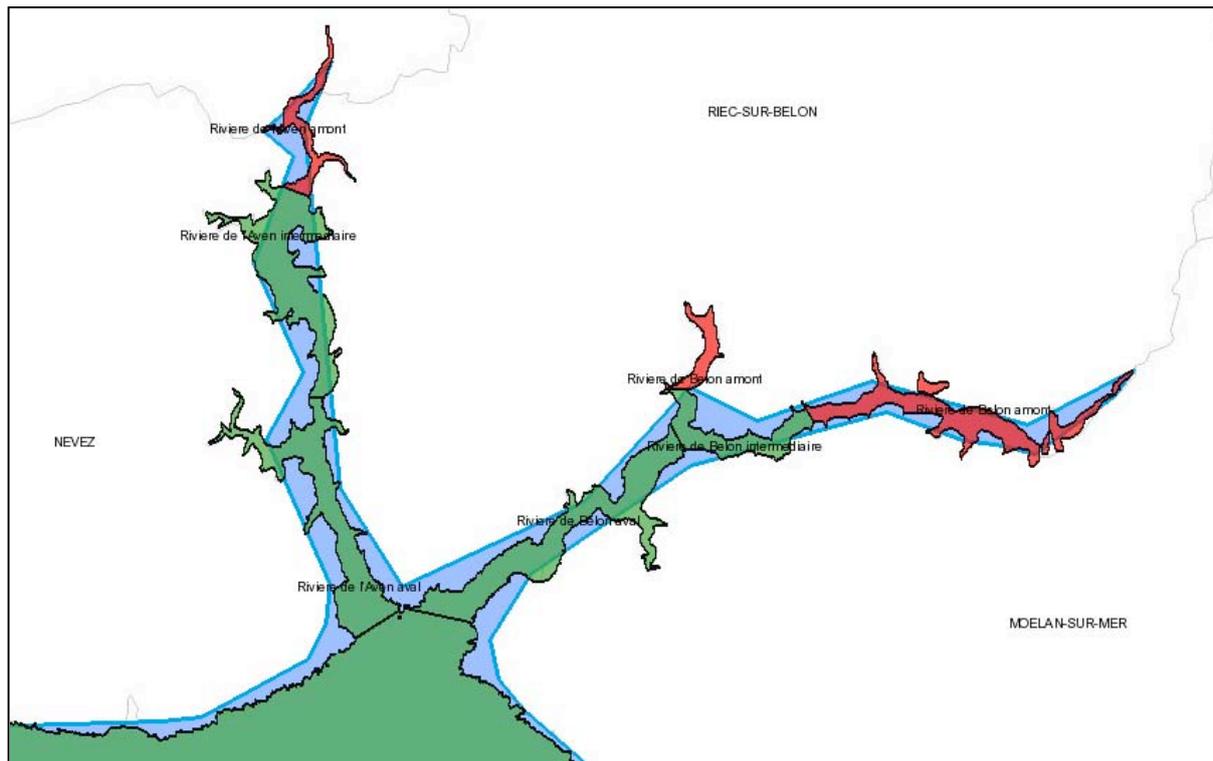
Zones A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.

Zones B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, un traitement dans un centre de purification. La pêche de loisir est possible, en respectant des conditions de consommation édictées par le ministère de la santé, comme la cuisson des coquillages.

Zones D : Zones dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage y est interdite, du fait d'une contamination avérée des coquillages présents.

Zones N : Zones non classées, dans les quelles toute activité de pêche ou d'élevage est interdite.

Groupe 3– Les bivalves non fouisseurs



- Zones B** : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, un traitement dans un centre de purification. La pêche de loisir est possible, en respectant des conditions de consommation édictées par le ministère de la santé, comme la cuisson des coquillages.
- Zones D** : Zones dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage y est interdite, du fait d'une contamination avérée des coquillages présents.

En amont des estuaires de l'Aven et du Bélon, toutes les activités de pêche et d'élevage sont interdites, du fait d'une contamination avérée des coquillages présents. Dans les zones intermédiaires des estuaires, les activités de pêche ou d'élevage de bivalves fouisseurs sont aussi interdites (zones non classées).

Dans ces mêmes zones, les bivalves non fouisseurs peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, un traitement dans un centre de purification. La pêche de loisir est possible, en respectant des conditions de consommation édictées par le ministère de la santé, comme la cuisson des coquillages.

Il en est de même sur les tronçons aval des estuaires de l'Aven et du Bélon, pour l'ensemble des bivalves.

◆ *Le contrat territorial Aven-Bélon-Merrien*

Source : <http://www.cocopaq.com/Environnement/Milieux-naturels/Aven-Belon-Merrien>

Plusieurs programmes se sont succédés pour améliorer la qualité de l'eau sur l'Aven. Le contrat de rivière 1985-1990 avait apporté des subventions pour la construction de bassins insubmersibles. Le programme Bretagne Eau Pure, de 2001 à 2006, était ciblé sur l'eau potable : il a permis la mise en place d'un contrat de restauration et d'entretien de rivière depuis 1998 sur l'affluent principal. Quant au Bélon, il a bénéficié d'un programme européen pour une gestion intégrée des sources jusqu'à l'estuaire : CYCLEAU 2002-2006.

Avec le contrat territorial du bassin-versant de l'Aven-Bélon-Merrien, engagé pour la période 2008-2011, l'accent a été mis spécifiquement sur le paramètre bactérien, pour la conchyliculture, avec plusieurs axes de travail (les impacts agricoles, les effluents domestiques, les usages portuaires). Il se poursuit en 2012 à travers d'autres actions et notamment la mise en place d'un SAGE dans le Sud Cornouaille.

L'engagement est multipartite :

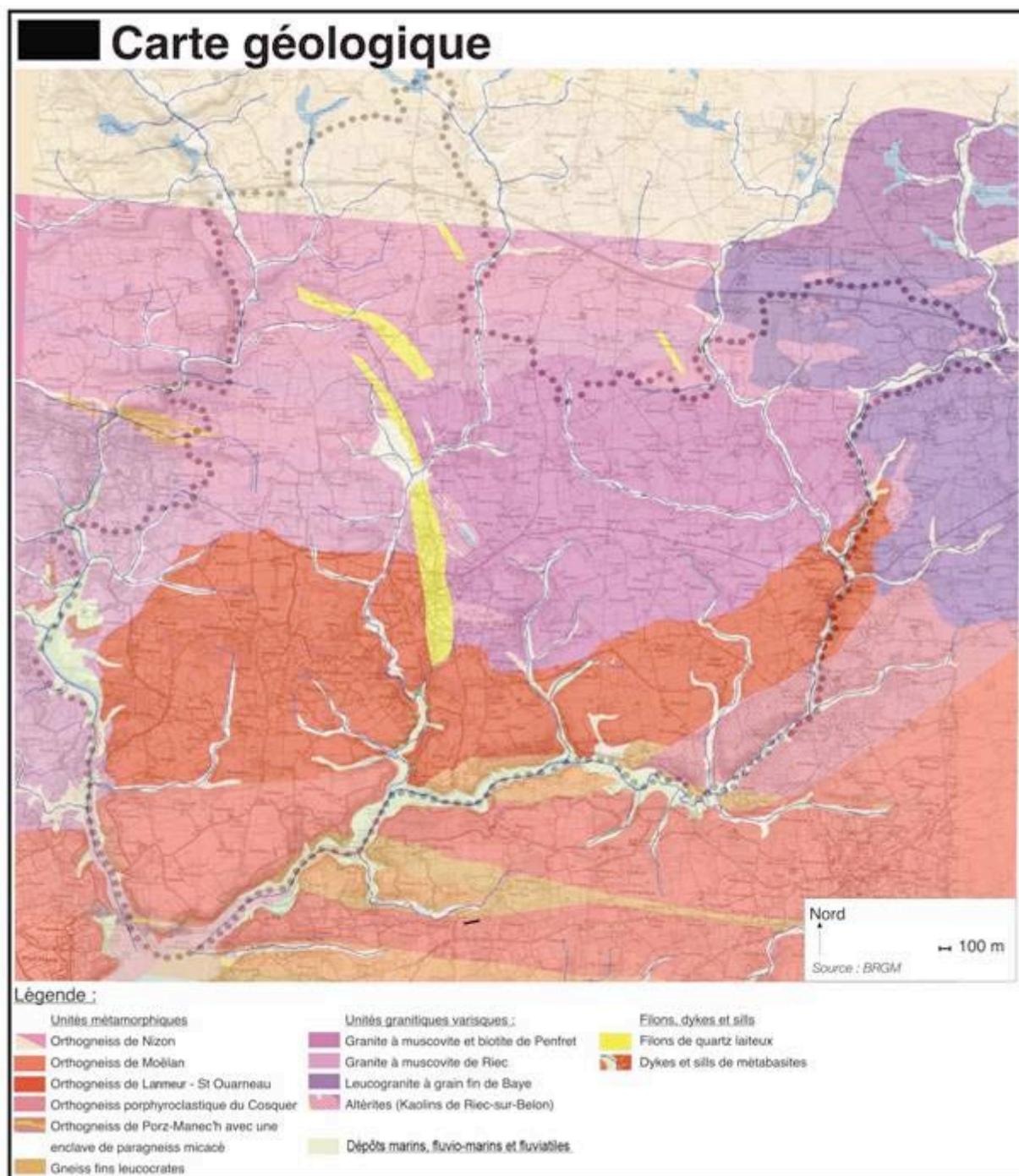
- Les porteurs de projet : la Cocopaq, la CCA,
- Les partenaires techniques et financiers : la Région, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Les maîtres d'ouvrages associés : les communes, les communautés, les SPANC, les syndicats portuaires,
- Les acteurs individuels : les agriculteurs, les particuliers et les plaisanciers.

3. La géologie

Source : Carte géologique BRGM et sa notice.

La commune de Riec-sur-Bélon s'intègre dans un vaste ensemble géologique, le domaine sud armoricain, qui s'étend depuis la pointe du Raz à l'Ouest jusqu'en Vendée au Sud-Est.

Le domaine sud armoricain comprend principalement des unités métamorphiques. Globalement, des terrains granitiques affleurent au Nord du ban communal alors qu'au Sud se rencontrent des terrains métamorphiques, de type orthogneiss.



La carrière de Kernivaine constitue la principale exploitation fournissant des granulats concassés à partir de l'orthogneiss de Nizon. Elle marque fortement la topographie de la commune.

A Riec existe une zone fortement kaolinisée, développée aux dépens du granite à muscovite de Riec, à proximité de filons de quartz. Ces kaolins se présentent sous la forme d'une argile beige à blanche plus ou moins polluée de grains de quartz résiduels. Ils ont été exploités par le passé pour la confection de céramique ; un étang comble aujourd'hui une des anciennes carrières.

La notice de la carte géologique dresse une synthèse des **conditions géotechniques** sur la région :

Sur les plateaux, les difficultés sont surtout liées aux altérites qui peuvent être gorgées d'eau et nécessiter un drainage adapté lors de la construction d'ouvrages (bâtiments, routes, ponts) et pour leur tenue ultérieure. Ces altérites sont d'extension irrégulière et peuvent rapidement changer d'épaisseur (plusieurs mètres à quelques décimètres), ce qui peut provoquer des tassements différentiels, notamment pour des ouvrages lourds.

Sur les versants des vallées, des problèmes de stabilité des formations superficielles (altérites déplacées, heads) viennent s'ajouter aux risques de tassement différentiel et aux problèmes de drainage déjà évoqués. La présence ponctuelle de heads ou de colluvions peut générer des désordres importants sur les talus trop raides, pendant les chantiers ou après la réalisation des aménagements. On veillera, dans les zones où ces diverses formations meubles sont présentes, à utiliser des pentes assez faibles pour le talutage.

En fond de vallée, ou parfois au fond de certains petits talwegs, les problèmes géotechniques sont surtout provoqués par les terrains compressibles (alluvions fines, tourbes, vases) ou dus à l'eau (nappe phréatique proche de la surface). Les risques de tassements, plus sensibles en aval qu'en amont (l'épaisseur du remplissage des vallées croît vers l'aval), impliquent généralement la prise en compte de fondations adaptées pour les constructions importantes.

L'exécution de tranchées ou fouilles peut nécessiter le rabattement de la nappe superficielle (pompage et assèchement du chantier ou rabattement en amont) et la protection des parois des excavations, pendant la durée des travaux.

Enfin, le littoral présente sur les côtes rocheuses les mêmes problèmes que ceux précédemment décrits.

4. Les risques naturels

Sources : DDTM 29, Basias, Basol, inondationsnappe.fr, argiles.fr,

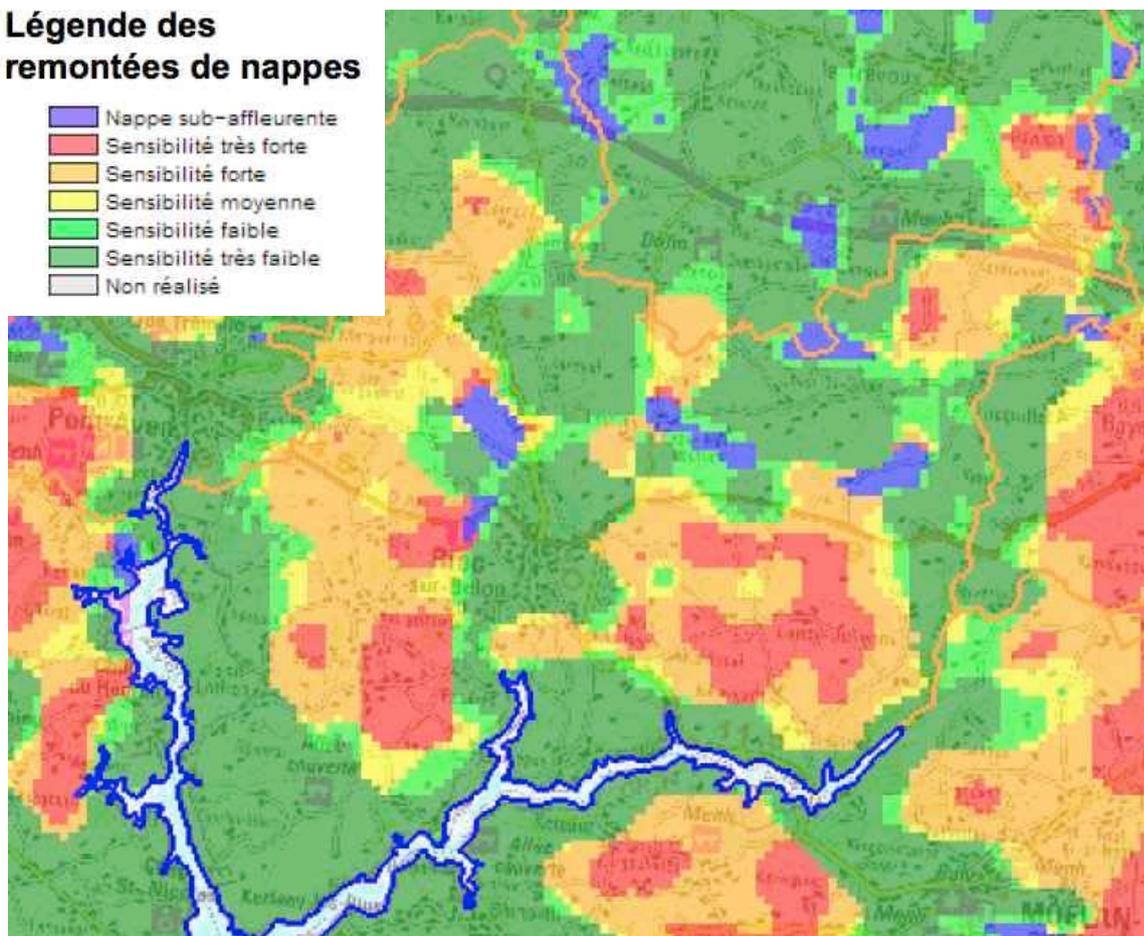
La commune de Riec-sur-Bélon n'est pas classée comme à risque, ni pour des risques de mouvement de terrain ou de retrait-gonflement des argiles, ni pour des risques technologiques (industriel, nucléaire, rupture de barrage).

En revanche, la carte montre la présence de nappes d'eau très proches de la surface dans le secteur Sud de Coat-Pin, et un risque fort tout autour de cette agglomération.

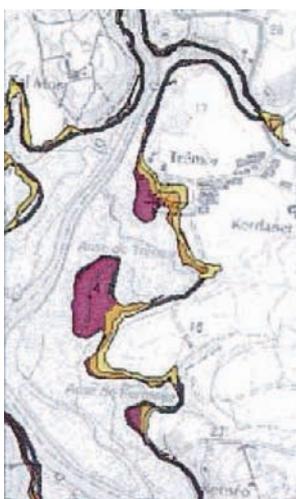
Le bourg ne présente aucune typologie de remontée de nappe, contrairement à son environnement Est et Sud.

Légende des remontées de nappes

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé

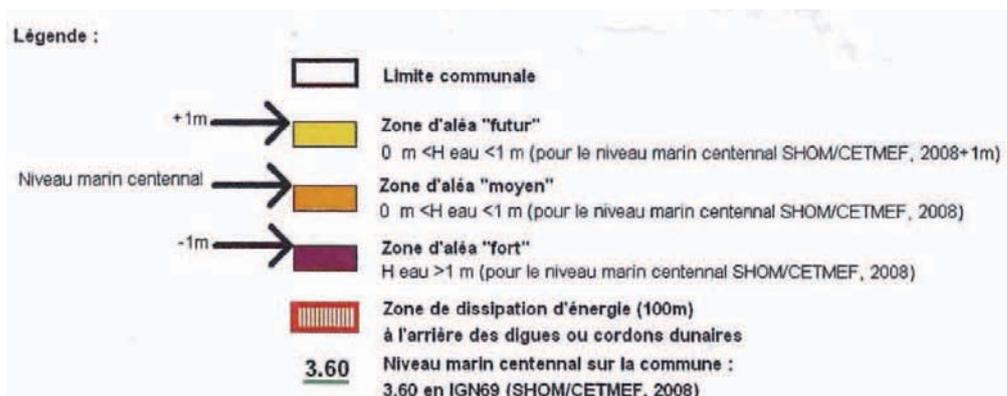


En matière de risque sismique, la zone est classée à risque faible.



Le risque de submersion marine a été repéré suite à la tempête Xynthia. Le risque est localisé sur des terrains non-bâtis sur l'anse de Tremor au Nord-Ouest sur les rives de l'Aven, et au Sud-Est dans la lagune de Keristinec et au-delà de la limite maritime du Bélon dans le secteur de Keroc'h.

Ces secteurs sont repérés aux plans de règlement.



5. Le climat

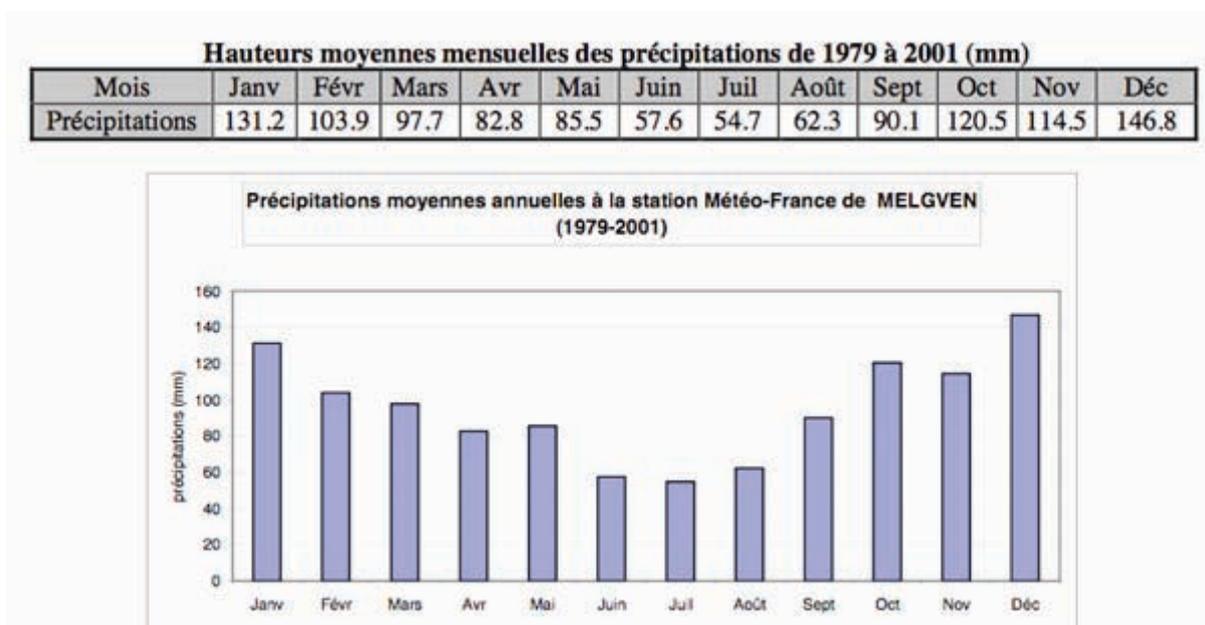
Source : Etude de zonage d'assainissement – Phase 1 et 2, B3E.

La commune de Riec-sur-Bélon est soumise à un climat de type océanique.

La dominante des vents est Ouest à Sud-Ouest.

Les données suivantes proviennent de la station Météo-France de Melgven (Kerdai Kerligoar, altitude 85 m, département du Finistère).

5.1 Les précipitations

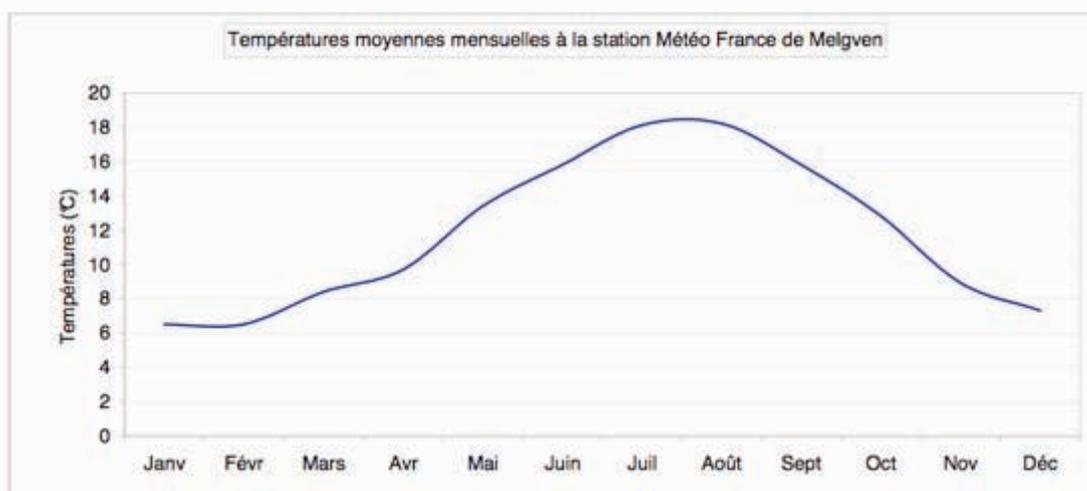


Les deux tiers des pluies se répartissent de septembre à février, avec un pic important pour le mois de décembre. Les mois les plus secs sont juin, juillet et août avec, en moyenne, 55 mm. La moyenne annuelle des précipitations entre 1978 et 2000 est de 1 147,2 mm. La précipitation journalière décennale est d'environ 47,50 mm (source : Atlas hydrologique de la Bretagne).

5.2 Les températures

Températures moyennes mensuelles de 1983 à 2001

Mois	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Température moyenne mensuelle (°C)	6.5	6.5	8.4	9.7	13.4	15.8	18.1	18.2	15.8	12.8	8.9	7.3



Les températures les plus élevées sont observées au cours des mois de juillet et août, les plus faibles au cours des mois de janvier et février. La moyenne des températures des 18 dernières années est de 11,8 °C.

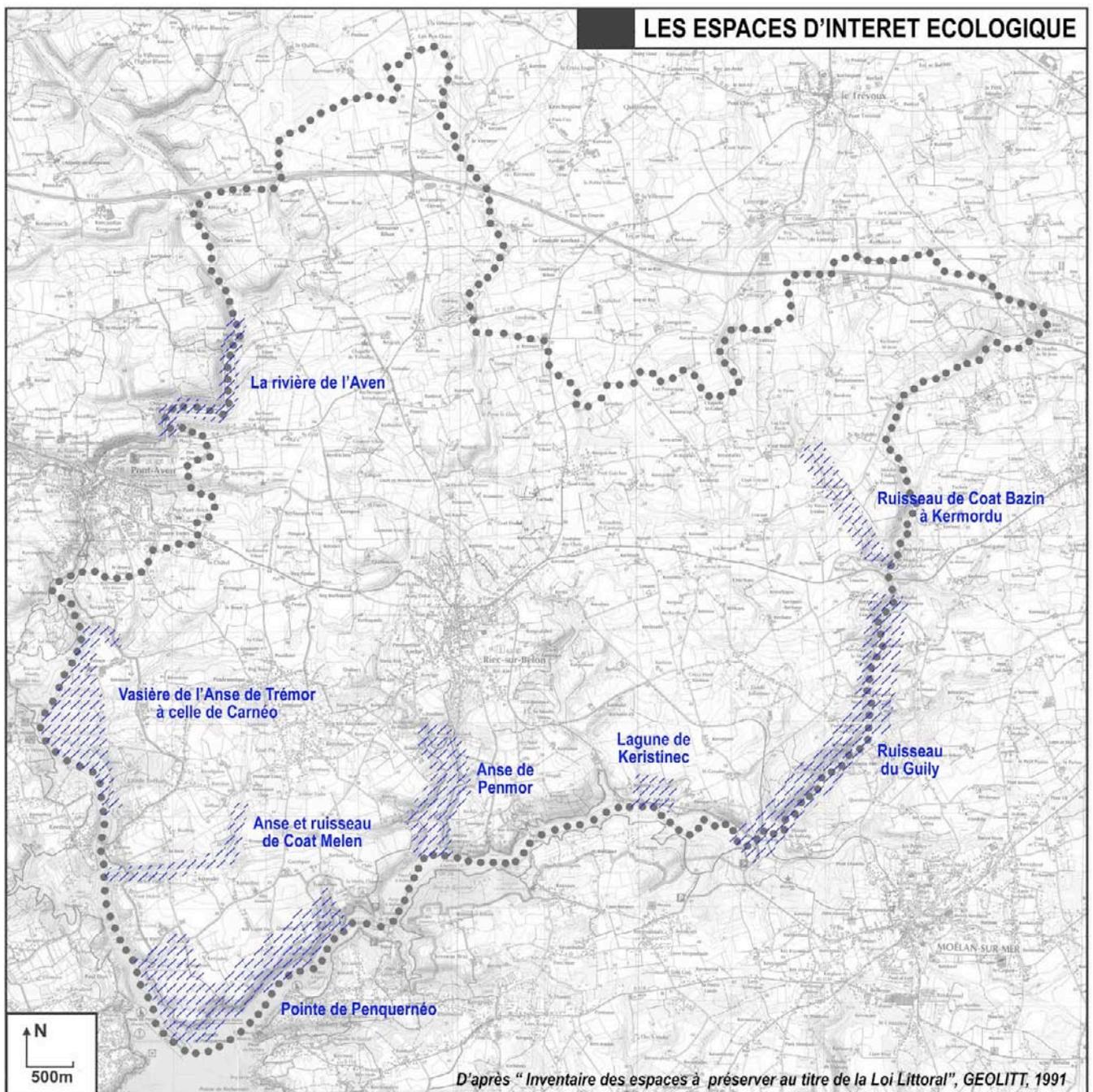
6. La faune et la flore

Source : Inventaire des espaces à préserver au titre de la Loi Littoral, GEOLITT, 1991.

Un inventaire des espaces à préserver au titre de la loi Littoral a été réalisé en 1991.

Nous utilisons ce document principalement pour ses relevés faunistiques et floristiques, dans la mesure où les aspects paysagers sont traités, par ailleurs, sur la base de données plus récentes (voir chapitre sur les paysages).

Cette étude a permis d'identifier 8 sites à préserver.



A – La rivière de l’Aven

La couverture végétale est très riche. Les landes hautes qui occupent les surfaces de substrat pauvre sont prolongées par des boisements étendus de feuillus. La densité des peuplements végétaux est un élément adapté au développement de l’avifaune et des mammifères terrestres. Le cours d’eau est peuplé par la faune piscicole des eaux douces.

Pour témoigner de la richesse de la couverture végétale, citons l’étude Aven Ster-Goz, qui a dressé un inventaire végétal sur une bande de deux mètres au long de la rivière, à l’amont de Pont-Aven. Elle a ainsi relevé la présence de nombreuses essences, à savoir :

- pour les arbres : aulne glutineux, bouleau verruqueux, châtaignier, chêne sessile, chêne pédonculé, érable sycomore, frêne commun, hêtre, houx, merisier, orme champêtre, peuplier noir, peuplier blanc, tremble, pommier sauvage, saule.
- pour les arbustes : aubépine, bourdaine, fusain d’Europe, néflier, noisetier, prunellier, sorbier des oiseleurs, sureau noir, viorne obier.
- et des espèces marginales : robinier faux-acacia, laurier palme, bambou, sapin de Douglas, if, cyprès.

B – Vasière de l’anse de Trémor à celle de Carnéo

Sur un méandre de l’Aven, cet espace, large de plusieurs centaines de mètres, présente l’un des plus beaux estrans de l’estuaire de la rivière. A marée basse, l’Aven est réduit à un petit lit mineur et dégage plusieurs dizaines d’hectares de vasière. L’anse de Trémor offre le paysage plat d’une lagune ouverte sur l’Aven. Les autres diverticules (de Kergoulet, de Kerglaye et de Carnéo) ont des bordures un peu plus escarpées.

Les rives de l’Aven, en particulier dans l’anse de Trémor, sont colonisées par des petits prés salés avec des spartines, obiones et joncs maritimes. Sur les berges plus abruptes des autres ruisseaux afférents, la lande haute précède les premières terres agricoles ou les bois de conifères.

L'Aven et les vasières sont des garde-manger et des reposoirs pour une avifaune, qui sans être abondante, trouve ici un secteur favorable à sa tranquillité. Le tadorne de Bélon, anatidé* protégé, trouve ici des zones alimentaires. Son effectif nicheur, estimé entre 10 et 20 couples, est une acquisition récente selon l'Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne. D'autres espèces sédentaires en Bretagne fréquentent ce secteur : en 1991, 20 hérons cendrés, 2 aigrettes garzettes, 3 grands cormorans et 2 cygnes tuberculés ont été dénombrés. Parmi les oiseaux migrateurs, l'hiver ramène quelques dizaines de bernaches cravants (oie maritime) et de canards siffleurs, quelques individus de canards pilets et chipeaux. Parmi les échassiers de rivage ou limicoles**, l'huîtrier pie et le courlis cendré sont des hivernants réguliers. De nombreuses autres espèces de limicoles peuvent s'observer, surtout lors des passages migratoires : barges, chevaliers, bécasseaux, gravelots. Mais il est rare de rencontrer des gros rassemblements comme dans des milieux plus étendus.

C – Anse et ruisseau de Coat Melen

Le fond de l'anse est occupé par une zone vaseuse. Elle est bordée par de petites surfaces de schorre. Les pentes escarpées sont occupées par de la lande moyenne à ajoncs. Vers l'amont, les rives sont peuplées de bosquets de feuillus. La densité végétale permet l'installation de mammifères sauvages, tel le blaireau dont il est possible d'observer les terriers.

D – Pointe de Penquernéo

La formation végétale caractéristique de ce site est la lande moyenne à ajoncs d'Europe et bruyère. Les asphodèles dressent leurs grappes de fleurs sur des tiges d'un mètre de haut le long du sentier littoral.

La fauvette pitchoun, espèce liée à la lande buissonnante, est ici à sa place tandis que le bruant proyer, peu répandu en Bretagne, est une bonne surprise pour le naturaliste. Le serin cini, lié à un habitat semi couvert, est également présent. Les ornithologues peuvent également observer, en hiver sur la mer, les alcidés (guillemots et pingouins principalement), le plongeon catmarin, les grèbes jougris et col noir, tous pêcheurs en plongée, qui profitent ici de la richesse biologique de l'estuaire. A noter que le grand corbeau a niché ici jusqu'au début des années 70. Son nid volumineux, quoique endommagé, est toujours visible.

* Oiseau palmipède au corps massif et au bec aplati bordé de lamelles cornées lui permettant de filtrer la vase.

** Qui habite les marécages.

E – Anse de Penmor

La faible largeur de cette anse, une centaine de mètres environ, et l'absence de végétation halophile ou palustre limitent l'installation d'une faune de zone humide. Les vasières sont cependant des aires de gagnage et de refuge fréquentées par les tadornes de Bélon, les cormorans, les courlis et les mouettes. L'intérêt est plutôt celui du cortège faunistique des espèces des bois (pics, mésanges etc...), spécialement les espèces cavernicoles qui nichent dans les trous d'arbres morts abondants ici.

Les rives sont relativement abruptes. La rive Ouest est colonisée par des bois de chênes et de châtaigniers, la rive Est par une lande haute à ajoncs. Elles forment un paysage de petite ria où la végétation fermée est remarquable.

Sur la rive Est, de vastes espaces sont en friches herbacées ou en landes, avec quelques plantations récentes de résineux. L'abandon de certaines terres agricoles et la réapparition d'une végétation permanente spontanée permettent à la flore et à la petite faune invertébrée (escargots, insectes, papillons...) de se réinstaller, là où l'agriculture et ses traitements avaient pu les faire reculer. Enfin, signalons pour mémoire la nidification, certaines années, de quelques couples de sterne pierregarin sur des plates ostréicoles près de Lannéguy.

F – Lagune de Keristinec

De petite taille, environ 2 hectares, cette lagune se situe dans une cuvette ; elle est partiellement bordée par une roselière.

La faible profondeur d'eau saumâtre est une raison de la richesse biologique de cet étang qui reçoit, par ses entrées d'eau de mer, des bancs de mulets de petite et moyenne taille. Les observations ornithologiques y sont également de qualité. Il n'est pas étonnant de trouver un héron cendré et une dizaine d'aigrettes garzettes, compte tenu de la richesse piscicole. Plus étonnante est l'observation répétée d'un butor étoilé, espèce en voie de raréfaction, qui ne subsiste que dans quelques grands sites à roselière en Bretagne (baie d'Audierne, Brière,...), à raison de quelques dizaines de couples. Sur des zones exondées, de nombreuses bécassines des marais s'alimentent. Ces quelques observations font la démonstration qu'il s'agit là d'un espace biologique remarquable.

G – Ruisseau du Guily

En amont du pont qui barre le fond de la rivière du Bélon, le ruisseau du Guily serpente dans une large prairie inondable, au pied du bois de Kerroc'h, l'un des plus vastes de la commune. Sur plus d'un kilomètre, le cours d'eau serpente entre deux collines boisées de feuillus.

L'intérêt biologique est de deux ordres : celui d'une zone humide palustre, avec une végétation caractéristique et spectaculaire (laïches en touradons, roseaux, massettes) et celui d'un vaste boisement en futaie mixte de chênes, de châtaigniers et de résineux avec une sous strate de houx.

La chouette effraie niche dans des ruines de ce site. L'épervier d'Europe et le roitelet triple bandeau sont des nicheurs dans le bois. A noter également la présence de bandes de tarins des aulnes, en hivernage le long du ruisseau.

H – Ruisseau de Coat Bazin à Kermordu

Au cœur d'un vaste ensemble agricole, cet espace de végétation sauvage permet le développement d'une flore de zone humide. La diversité des espèces végétales forme un site propice à la présence d'une avifaune nicheuse.

On constate qu'à l'exception des vasières de l'anse de Trémor, cette étude ne distingue aucun secteur remarquable en mer ou en rivière.

7. Les continuités écologiques

Le précédent paragraphe a permis de visualiser les éléments naturels structurant le territoire. L'analyse des notions de trame bleue et de trame verte nécessite cependant de prendre en compte d'autres espaces de nature non représentés précédemment, qui participent également au fonctionnement écologique global du territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie.

La Trame Verte et Bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, Natura 2000 *etc.*), essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables. La Trame Verte et Bleue permet de prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire, en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

La TVB est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres, définies par le Code de l'Environnement.

La Trame Verte et Bleue est un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors¹.

¹ **Continuités écologiques** : Association de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eaux et canaux.

Réservoirs de biodiversité : Zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Corridors : Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

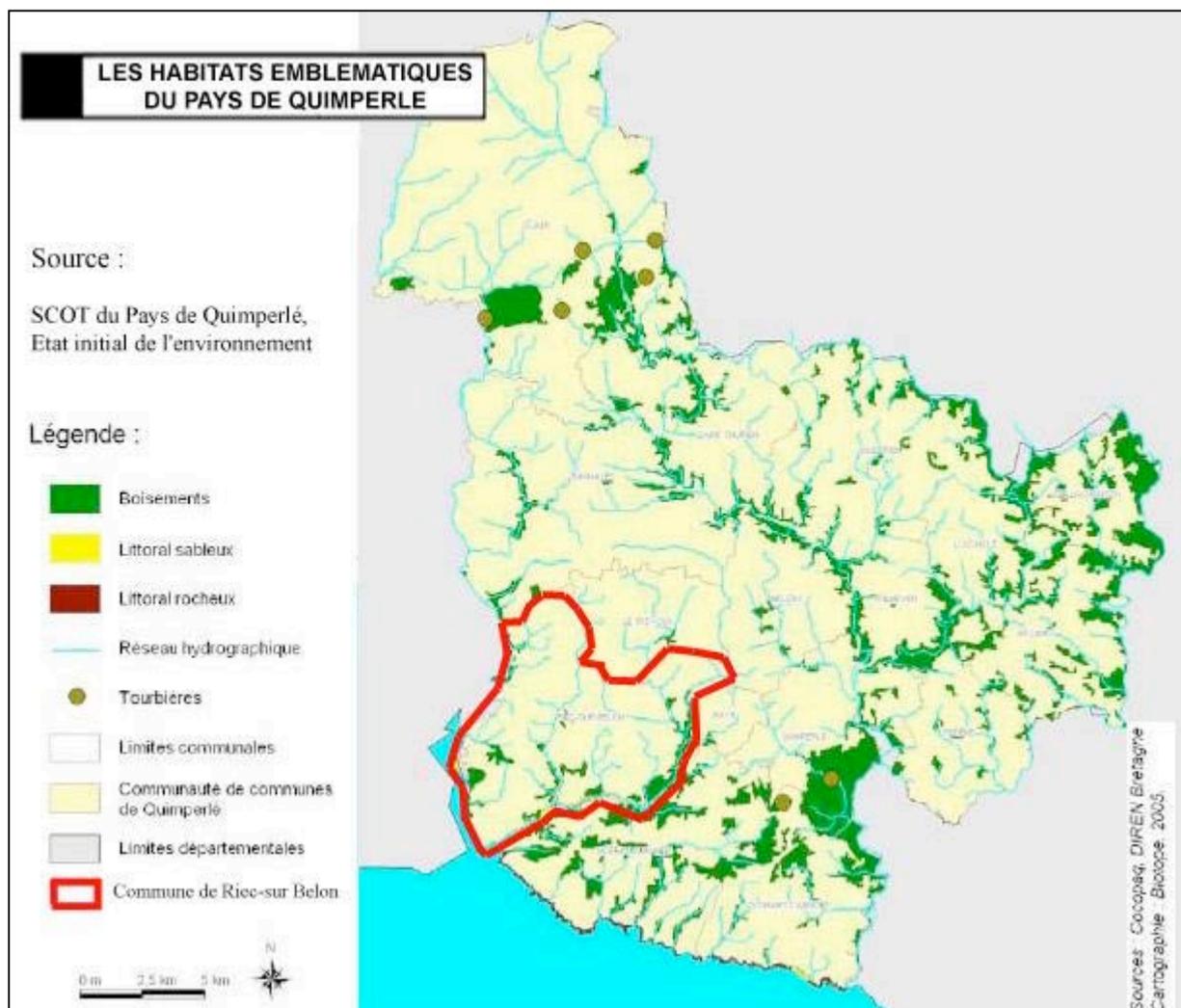
A – La trame verte

L'approche intercommunale

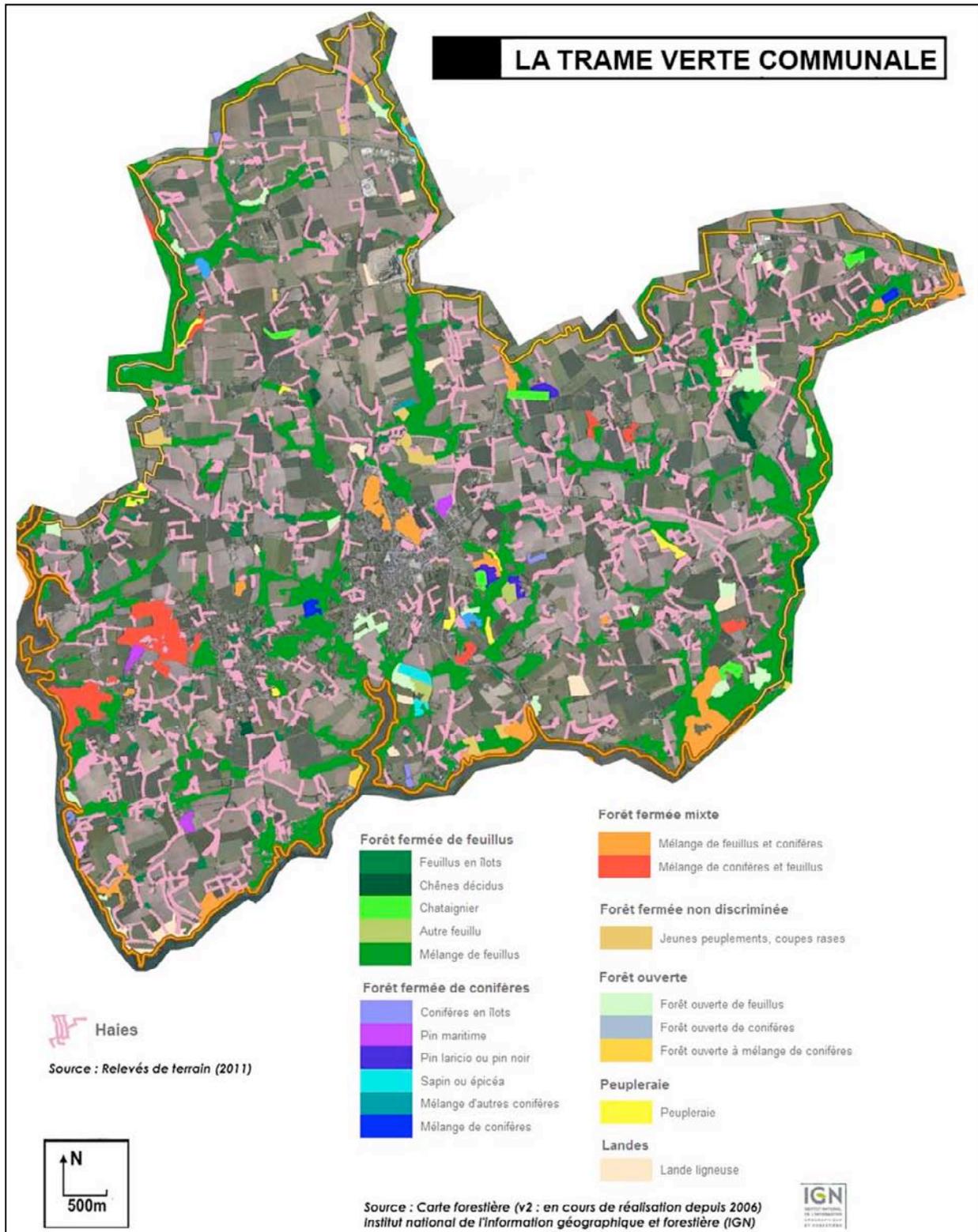
L'état initial de l'environnement du SCoT du Pays de Quimperlé a recensé les habitats emblématiques. Pour la commune de Riec-sur-Belon, ce sont essentiellement des boisements qui sont identifiés, le long de l'Aven et du Belon / Ruisseau de Guily, ainsi que de part et d'autre du Dourdu.

La continuité intercommunale majeure est donc celle du Belon et de ses abords (communes de Riec-sur-Belon et Moëlan-sur-Mer)

Ces habitats emblématiques sont peu représentés dans la moitié Nord du territoire communal.



L'approche communale



A l'échelle communale, la trame verte apparaît principalement constituée par le réseau des haies et des ripisylves et par un maillage de boisements diffus de superficie modeste. Les boisements sont constitués majoritairement de mélanges de feuillus.

Ils soulignent, en particulier, les tracés des cours d'eau, constituant leurs ripisylves. Des forêts mixtes (associant feuillus et conifères) forment des surfaces relativement importantes le long du Belon, ainsi qu'à Lande Lothan et jusqu'à Lanmeur – Coat Pin. Ce réseau d'espaces arborés est complété par les linéaires des haies, bien représentées sur le ban communal (voir paragraphe suivant sur les paysages).

Au total, le maillage apparaît plutôt dense et bien réparti sur l'ensemble du ban communal. Il est, en grande partie, la conséquence de la structure bocagère traditionnelle, associée à la dispersion de l'habitat.

B – La trame bleue

Les données actuelles

L'inventaire des cours d'eau du Finistère, produit en 2009, offre une cartographie exhaustive du réseau hydrographique de surface, repérant les cours d'eau permanents et intermittents ainsi que les tronçons busés.

A Riec-sur-Belon, ce réseau apparaît dense, irriguant de façon équilibrée la totalité du territoire communal. Les tronçons busés sont peu nombreux ; ils sont toujours de dimension réduite et concernent des cours d'eau temporaires, à l'exception du ruisseau rejoignant l'anse de Keristinec.

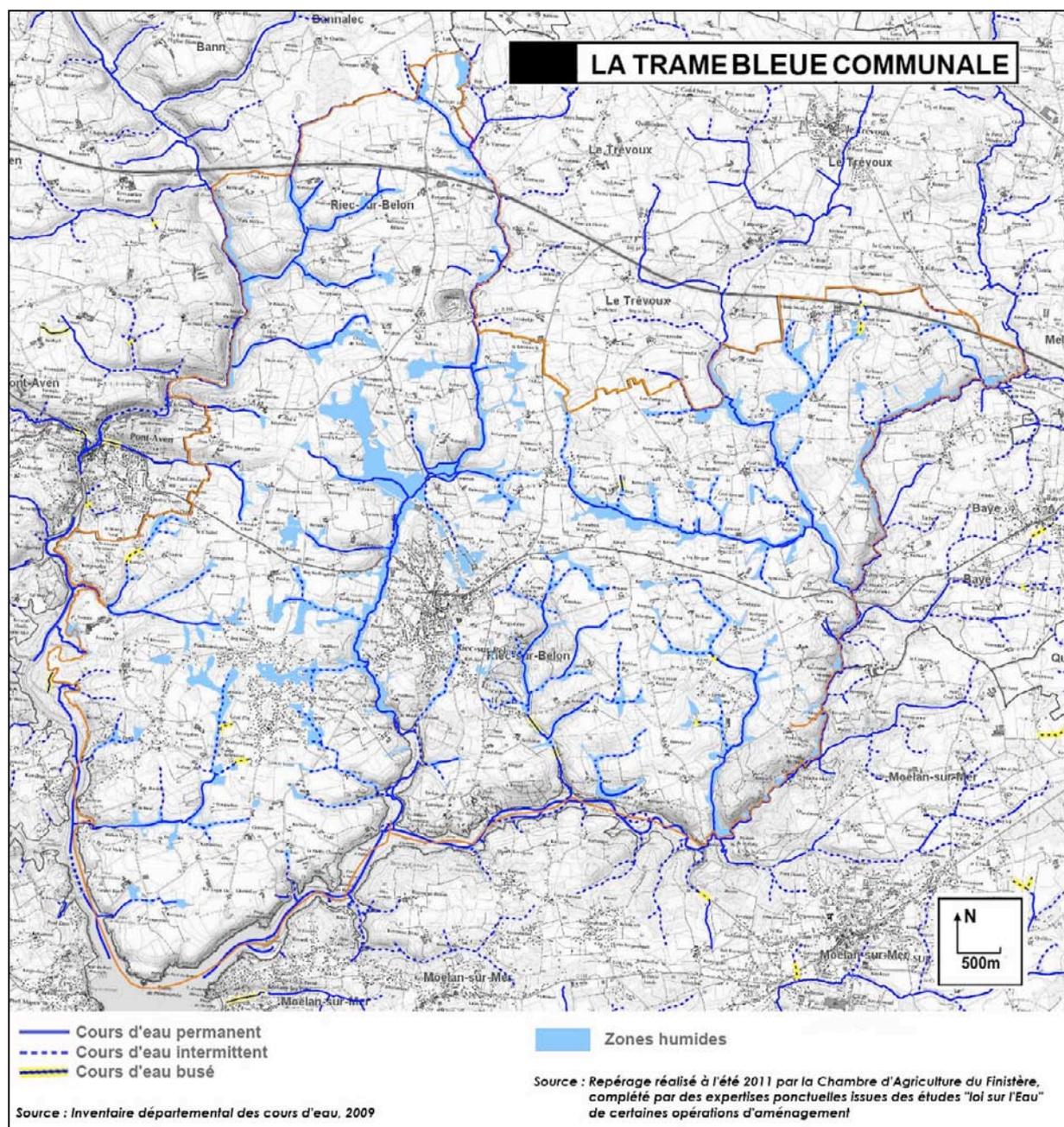
Le drainage s'opère principalement du Nord vers le Sud ; un axe transversal principal est également observable au Nord de la RD 783.

Les zones humides, milieux de transition entre terre et eau, constituent des espaces très riches sur le plan de la biodiversité. Elles favorisent aussi la régulation des crues et de la ressource en eau.

Dans le Code de l'Environnement, elles sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau [...]. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

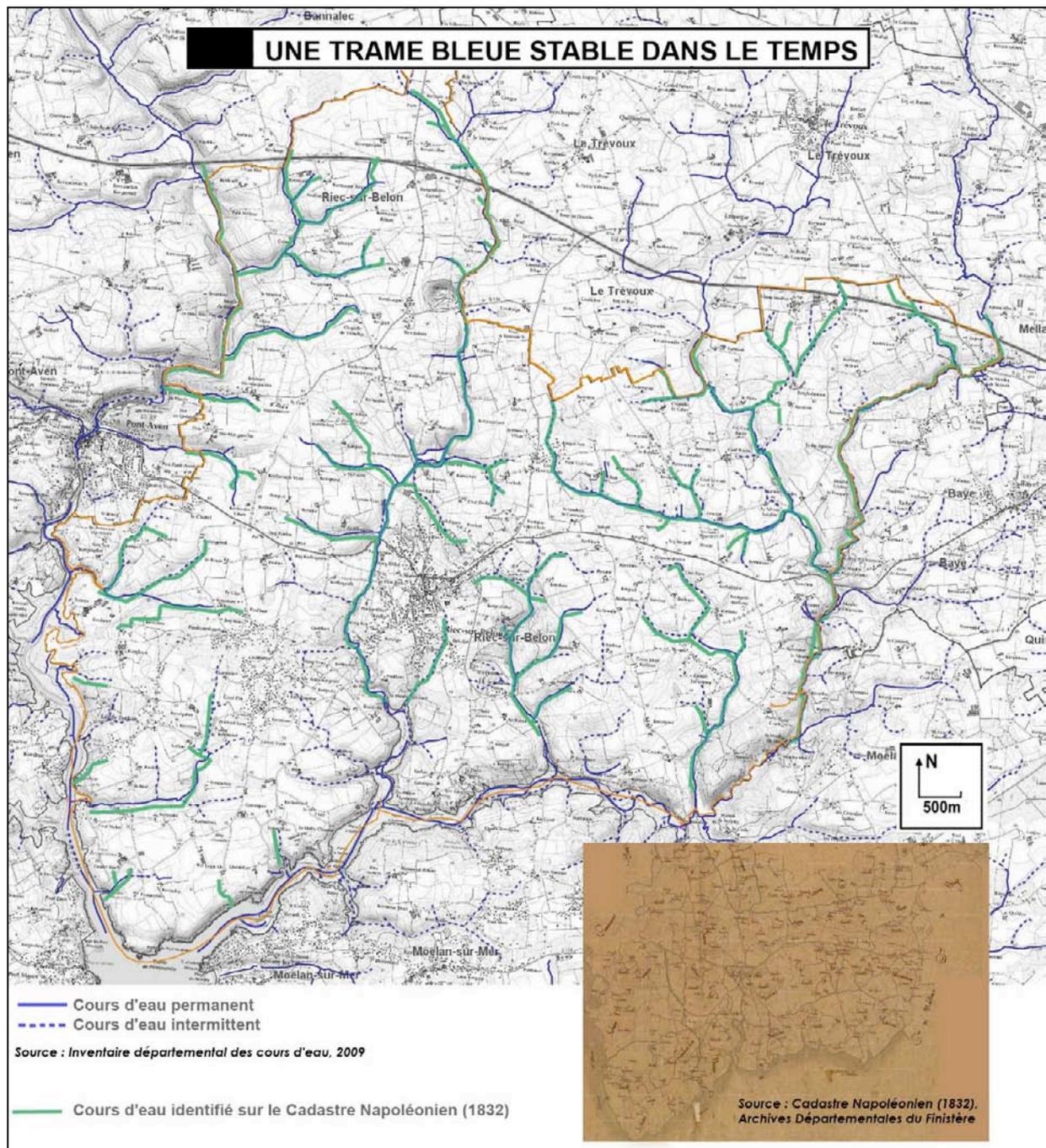
L'identification et la cartographie des zones humides ont été réalisées en 2011 par la Chambre d'Agriculture. Ces données ont pu être complétées par les expertises ponctuelles issues des études « Loi sur l'Eau » de certaines opérations d'aménagement.

Logiquement, ces zones humides sont en corrélation avec les tracés des cours d'eau. Toutefois, la continuité humide la plus importante en surface n'est pas traversée par un cours d'eau. Elle s'étend au Nord du bourg centre, à l'Ouest de la route départementale n° 104.



L'approche historique

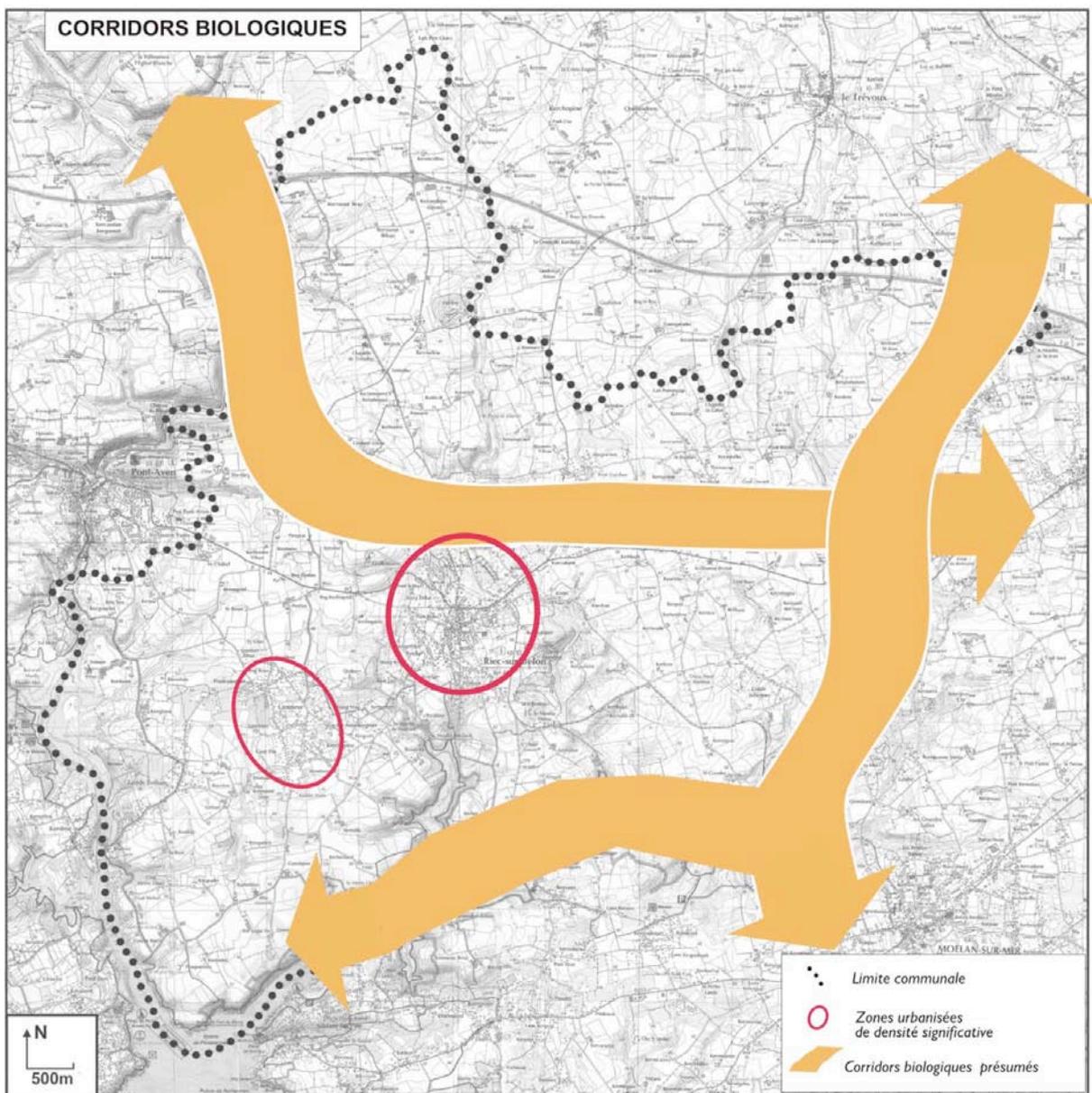
Le cadastre dit "napoléonien" est un document fiscal issu de la loi du 15 septembre 1807, qui prescrit la confection d'un cadastre général parcellaire pour la France entière. L'arpentage et la confection des plans parcellaires et des tableaux d'assemblage de la commune de Riec-sur-Belon ont été réalisés en 1832.



Le tableau d'assemblage présente la circonscription de la commune et sa division en sections. Chaque plan parcellaire d'une section est doté d'une lettre et chaque parcelle d'un numéro. Les bâtiments, chemins, rues et cours d'eau sont figurés avec précision. Le numéro sert à identifier le propriétaire dans les registres de l'état des sections puis dans la matrice.

Le cadastre napoléonien n'a visiblement pas recensé la totalité du réseau hydrographique intermittent. Ceci mis à part, la trame bleue apparaît très stable au fil du temps.

C – Deux principaux corridors écologiques



Source : Visites de terrain

Les principaux corridors favorables à la biodiversité peuvent être déterminés en suivant les espaces ne subissant pas de fractionnement du fait de l'urbanisation. Pour constituer une véritable trame de biodiversité, ces continuités écologiques doivent se poursuivre au-delà des limites communales.

Le milieu physique et l'environnement naturel... en résumé

Le relief est structuré par un réseau hydrographique dense, dont deux rias, celles de l'Aven et du Bélon.

L'Aven et le Bélon apparaissent comme des milieux fragiles, menacés par des processus d'envasement et d'ensablement et par des risques d'eutrophisation.

L'Aven, le Bélon, leurs abords et ceux de certains de leurs affluents constituent les principaux espaces d'intérêt écologique (faune et flore remarquables).

L'analyse de la Trame Verte et Bleue fait ressortir l'existence d'un maillage assez dense et relativement homogène sur l'ensemble du territoire communal.

Le territoire communal présente des risques (naturels ou technologiques) globalement faible.

IV. LE PAYSAGE

Sources : Carte du Service Géographique de l'Armée (1895), cartes IGN (1961 et carte actuelle), Diagnostic du SCoT du Pays de Quimperlé, Etudes préalables au classement du site Aven –Bélon, Observations de terrain.

1. Approche historique et structurelle

L'analyse de trois cartes (1895, 1961 et carte IGN actuelle) permet une approche de l'évolution du sol et des paysages au cours du XX^e siècle. Sur plus d'un siècle, elle permet également de définir les lignes stables du paysage et de dégager l'identité et la spécificité de ce territoire.

1.1 Riec-sur-Bélon en 1895

La carte de 1895 est assez peu précise, dans la mesure où elle ne figure que le relief (par des hachures), les axes de communication, les bâtiments et les principaux ensembles boisés.

Le caractère le plus fort à la lecture de cette carte est celui de la dispersion des constructions. La diffusion apparaît équilibrée et, pour ainsi dire, homogène sur l'ensemble du ban communal, avec deux sites de densité plus importante : le bourg centre de Riec et Lanmeur.

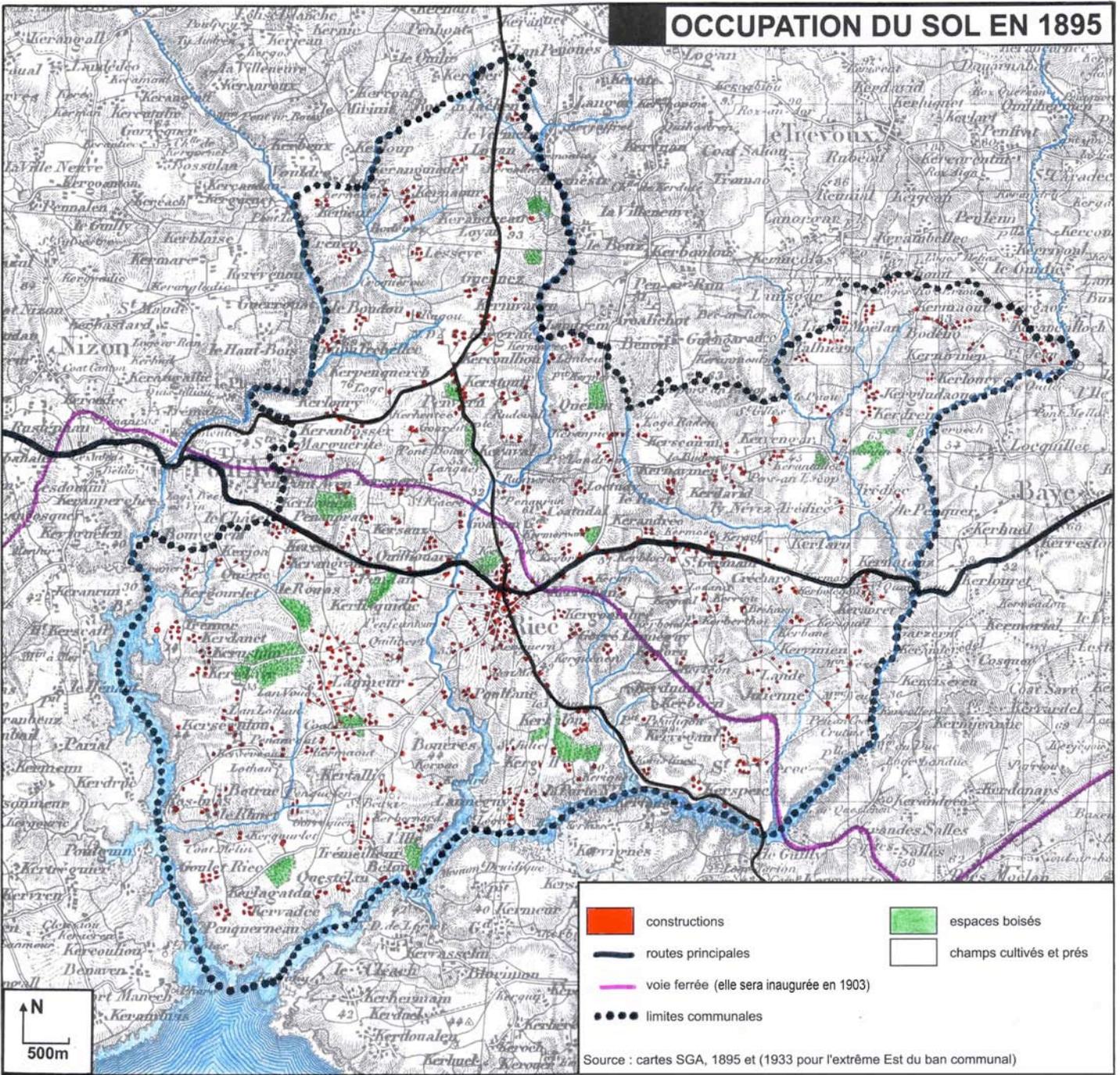
Le bourg centre est limité en superficie ; il ne rayonne pas à plus de 400 mètres de l'église. Vers l'Est, le tissu bâti ne s'étend pas au-delà du cimetière.

Le bourg de Riec se localise au carrefour de deux axes routiers : un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest. Le ban communal est également desservi par la voie de chemin de fer Lorient - Concarneau.

Les espaces boisés sont peu nombreux ; moins d'une vingtaine de petites unités dispersées peut être comptabilisée.

Notons sur cette carte la présence de l'infrastructure du chemin de fer pourtant inauguré en 1903, ainsi que la route Bannalec/Pont-Aven très récemment construite.

OCCUPATION DU SOL EN 1895



1.2 Riec-sur-Bélon en 1961

Sur le plan de la richesse des informations fournies, ce document est le plus précis des trois.

Il représente, en effet, les constructions, les axes de communication, les espaces boisés, les broussailles, les vergers et même le réseau de haies.

En matière de déplacement, nous retrouvons les axes routiers Nord-Sud et Est-Ouest ; la voie ferrée n'est déjà plus en service.

En ce qui concerne les éléments bâtis, la principale évolution réside dans l'étoffement du bourg centre. Il s'est nettement étendu vers l'Est, au-delà du cimetière jusqu'à Kerbris (en incluant déjà un terrain de sports), également vers le Sud, rattachant ainsi le hameau de Penmor. Une importante usine est représentée au Nord du bourg entre la route et le Dourdu.

Les espaces boisés apparaissent plus nombreux qu'en 1895. Boisements et friches se dispersent sur l'ensemble du territoire communal en petits ensembles.

La progression des friches et boisements est nette tout au long du Bélon, de l'Aven et de part et d'autre de l'anse de Penmor.

Les autres types de couverture végétale repérés sont les haies et vergers. La densité de haies est très importante, révélant un parcellaire très découpé, en petites unités foncières.

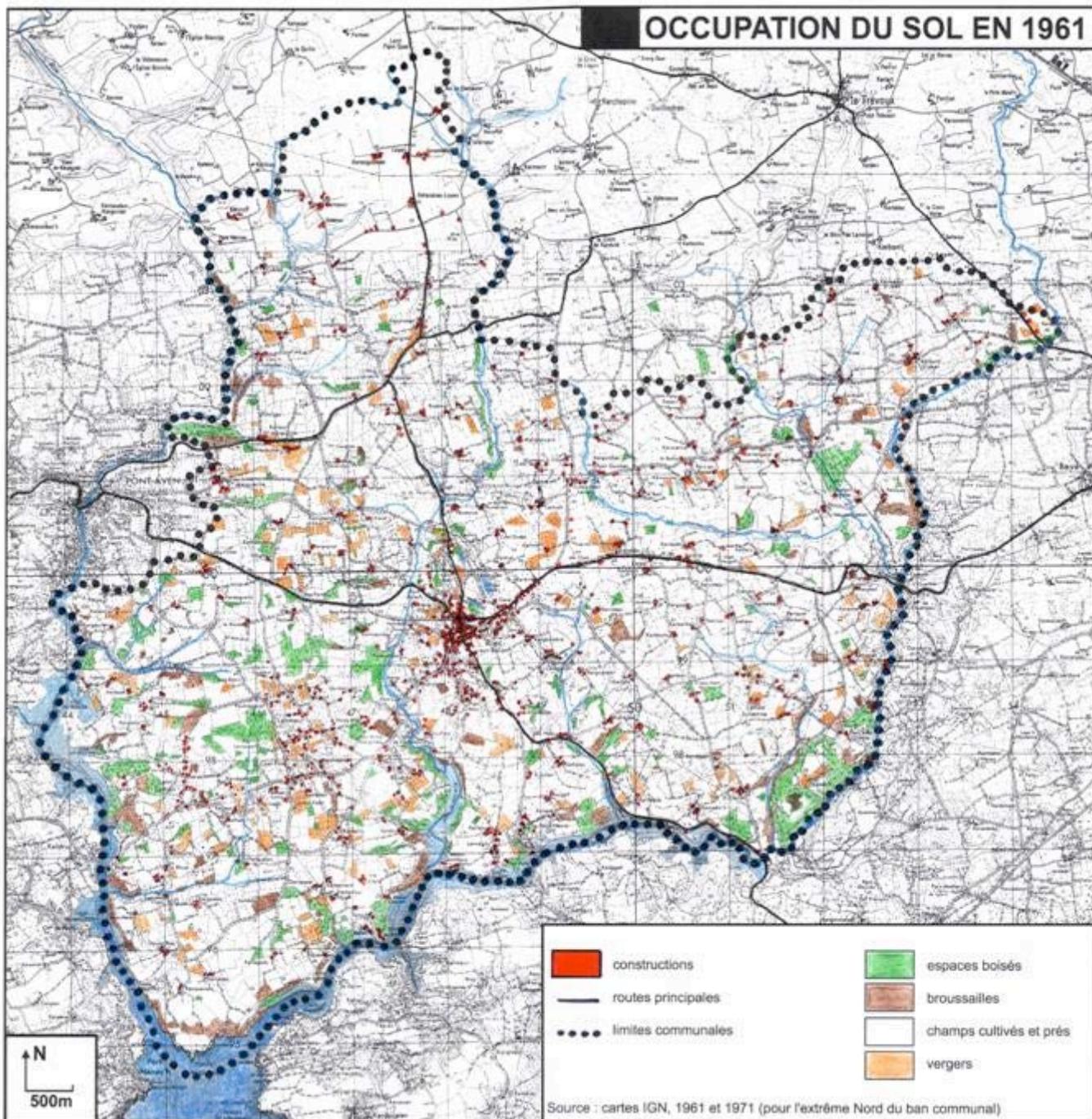
Notons la précision de cette carte qui distingue les haies avec et sans arbres.

La dernière composante végétale représentée est celle des vergers. Ils sont nombreux, de petite superficie, disséminés sur l'ensemble du ban communal.



Photographie aérienne de 1958 : Découpage parcellaire, vergers et haies entre le bourg centre et Lanneur – Coat Pin (Anse de Penmor en bas à droite du cliché).

OCCUPATION DU SOL EN 1961



1.3 Riec-sur-Bélon en 2007

En matière d'infrastructures, une importante évolution réside dans l'aménagement d'un nouvel axe routier Est-Ouest, en frange Nord du ban communal.

Entre 1961 et 2007, le bourg de Riec a nettement grossi, principalement vers l'Ouest et le Nord. L'habitat s'est beaucoup développé à Lanmeur, ainsi qu'à Lande Lothan et Lande Julien selon des trames linéaires. Croaz Hent Loctudy constitue désormais un hameau important ; d'autres hameaux se sont aussi étoffés, tels que Le Châtel ou Kerloury Sainte-Marguerite.

Cette carte distingue les bâtiments d'activités des autres constructions, ce qui met en évidence, outre les zones d'activités (Kérandréo, Kermorvan) et l'ensemble de la carrière, le nombre élevé de bâtiments d'exploitation agricole, disséminés sur l'ensemble du ban communal.

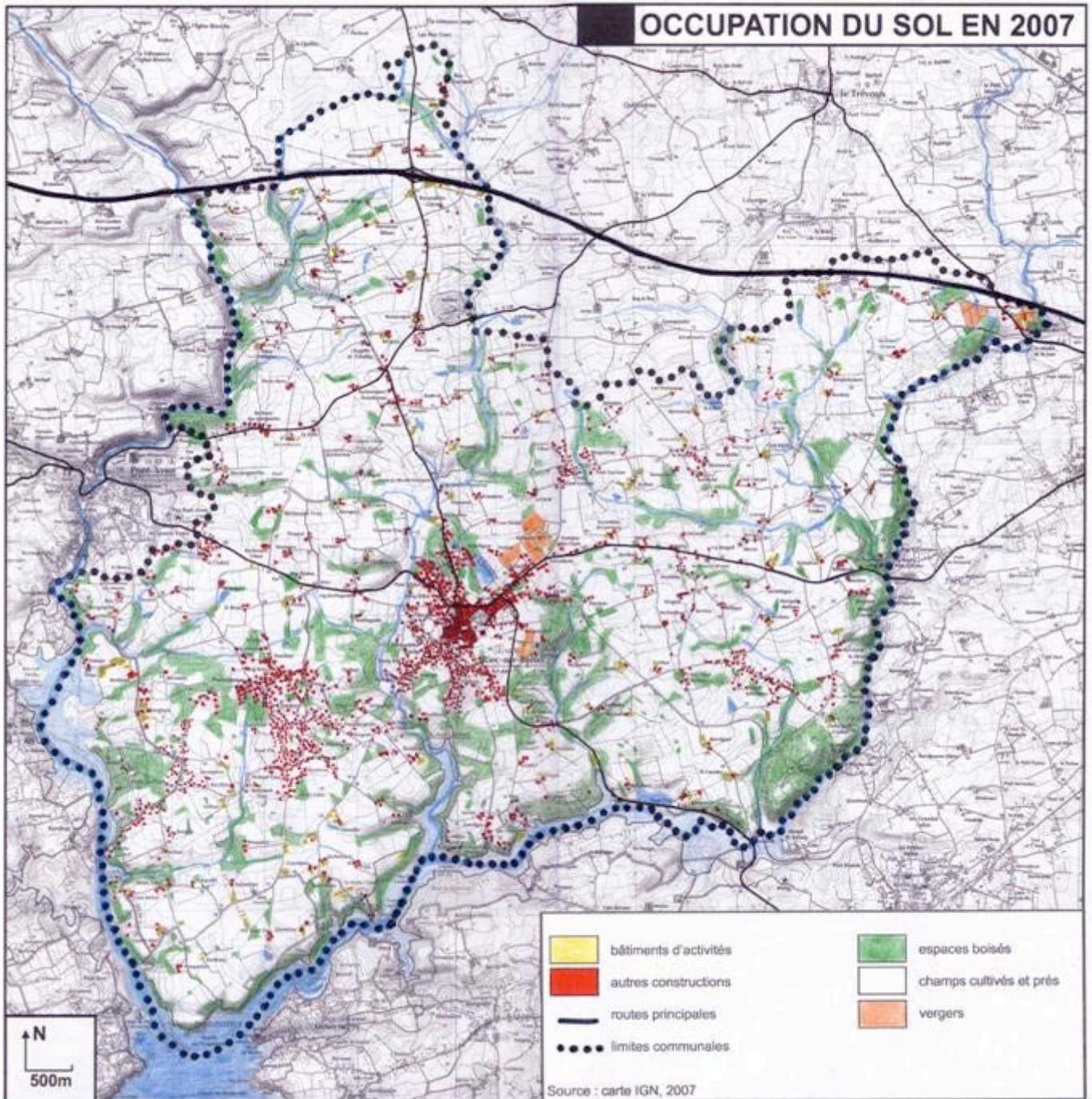
Les vergers apparaissent beaucoup moins nombreux et sont regroupés sur trois sites : en périphérie Est du bourg de Riec et à la pointe Est du ban communal, à proximité de la RN 165.

La carte IGN actuelle repère également les haies. Le maillage de haies existant en 1961 a fortement régressé (voir l'extrait sur le secteur de Lande Lothan).

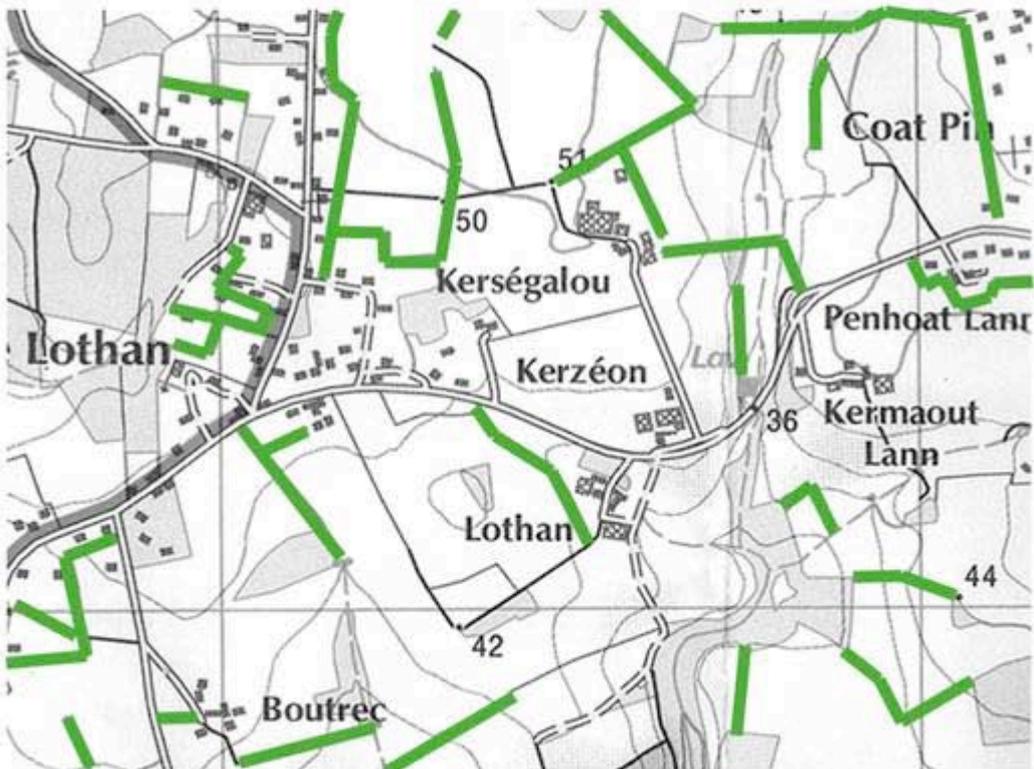
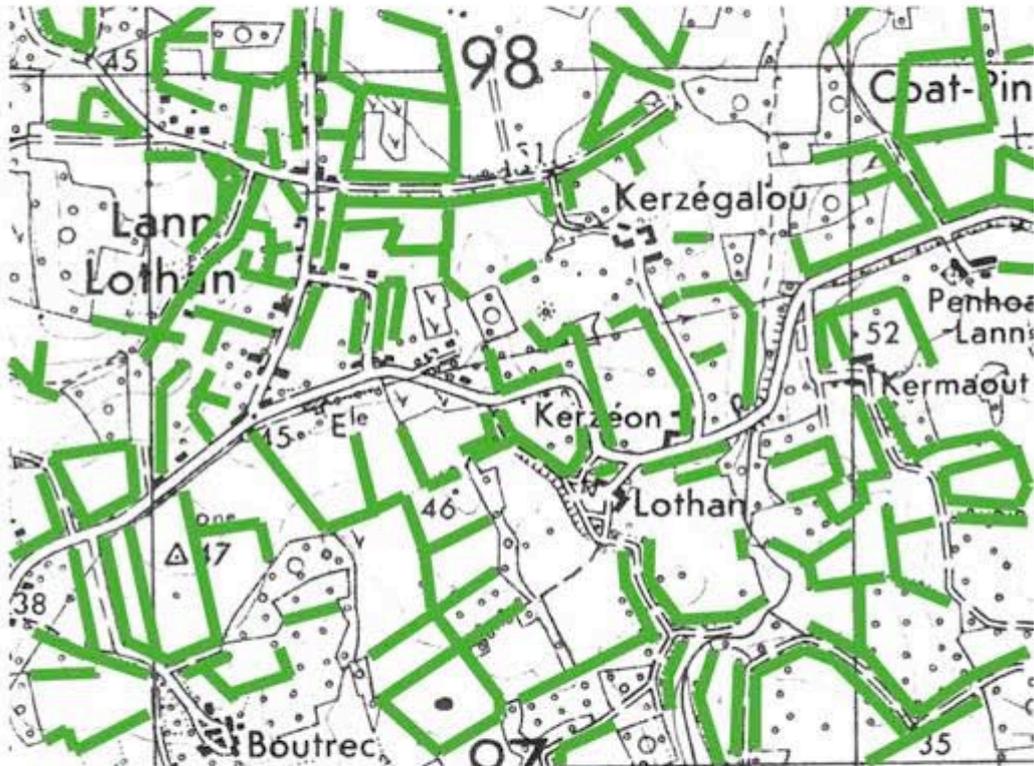
A l'inverse, les boisements ont progressé, réoccupant des terres qui ne sont plus exploitées par l'activité agricole. Tout particulièrement, la fermeture des vallons pentus se poursuit.

Sur le terrain, certains espaces apparaissent enfrichés (ci-dessous à Penlan).





**EVOLUTION DU MAILLAGE DE HAIES ENTRE 1961 ET 2007
SUR LE SECTEUR DE LANDE LOTHAN**



Source : Cartes IGN 1961 et 2007

2. Approche visuelle

2.1 *Les grandes caractéristiques du paysage*

◆ *Les vallées et vallons de l'intérieur*

Le diagnostic du SCoT explique que les vallées sont les éléments majeurs qui structurent le grand paysage du Pays de Quimperlé. Une de leurs caractéristiques réside dans l'importance des masses boisées qu'elles regroupent et leur permettent de marquer fortement le territoire.

Cette considération relative aux vallées est essentielle sur la commune de Riec-sur-Bélon, dont le territoire est limité par les cours de l'Aven et du Bélon.

Il faut mentionner également le Dourdu, qui traverse le ban communal en son centre, selon un axe Nord-Sud, et dont le rôle paysager est majeur (versant urbanisé par la progression du bourg centre, transition entre le bourg centre et Lanmeur, notamment).

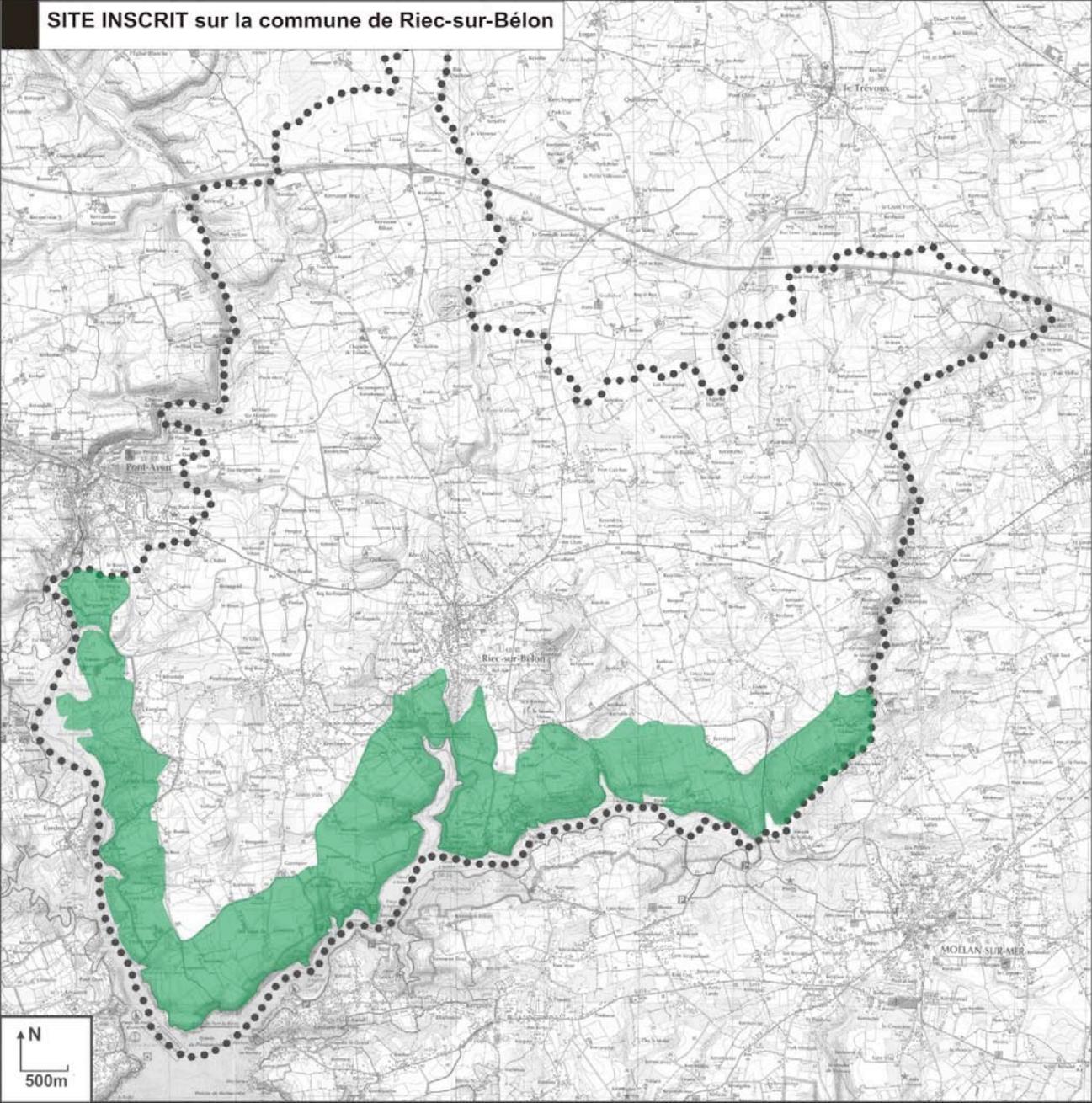
◆ *Les rias*

Les rias sont les lieux d'une forte diversité écologique issue de la rencontre des milieux continentaux et maritimes. Cette diversité se retrouve dans les paysages qui, par leur aptitude à changer radicalement d'aspect au gré de la hauteur des marées et de la lumière, leur donne un caractère improbable. Baie accueillant de la plaisance, paysage de fjord scandinave, rivière aux plages de sable, parc ostréicole, les multiples visages des rias alimentent toutes les sources d'inspiration. Leurs versants abrupts, préservés de l'urbanisation et recevant des boisements denses de feuillus et de pins sylvestres sont à la base de cette équivoque paysagère qui sort de l'image commune que l'on peut se faire d'espaces maritimes.

La succession de méandres dirige les points de fuites sur les rives boisées : la proximité de l'océan n'est que supposée, sauf à l'approche de la Pointe de Penquernéo.

La particularité de ces paysages, outre les immenses qualités esthétiques qu'ils possèdent, tient de la sensation d'exclusivité que sa morphologie procure. En effet, si les espaces littoraux exposent en général des sites ouverts sur une ligne de rivage qui s'étend à perte de vue, ici, le découpage de la côte forme une multitude de sous espaces qui cadre le regard et n'écrase pas l'observateur de son immensité (et lui donne la sensation qu'il peut parcourir ses espaces et être le seul en profiter). Ainsi, à la fois paysage grandiose et sous espaces plus confidentiels, la côte se prête particulièrement au cheminement et à la découverte.

Ces sites exceptionnels, les rives de l’Aven et du Bélon, ont été répertoriés en site inscrit.

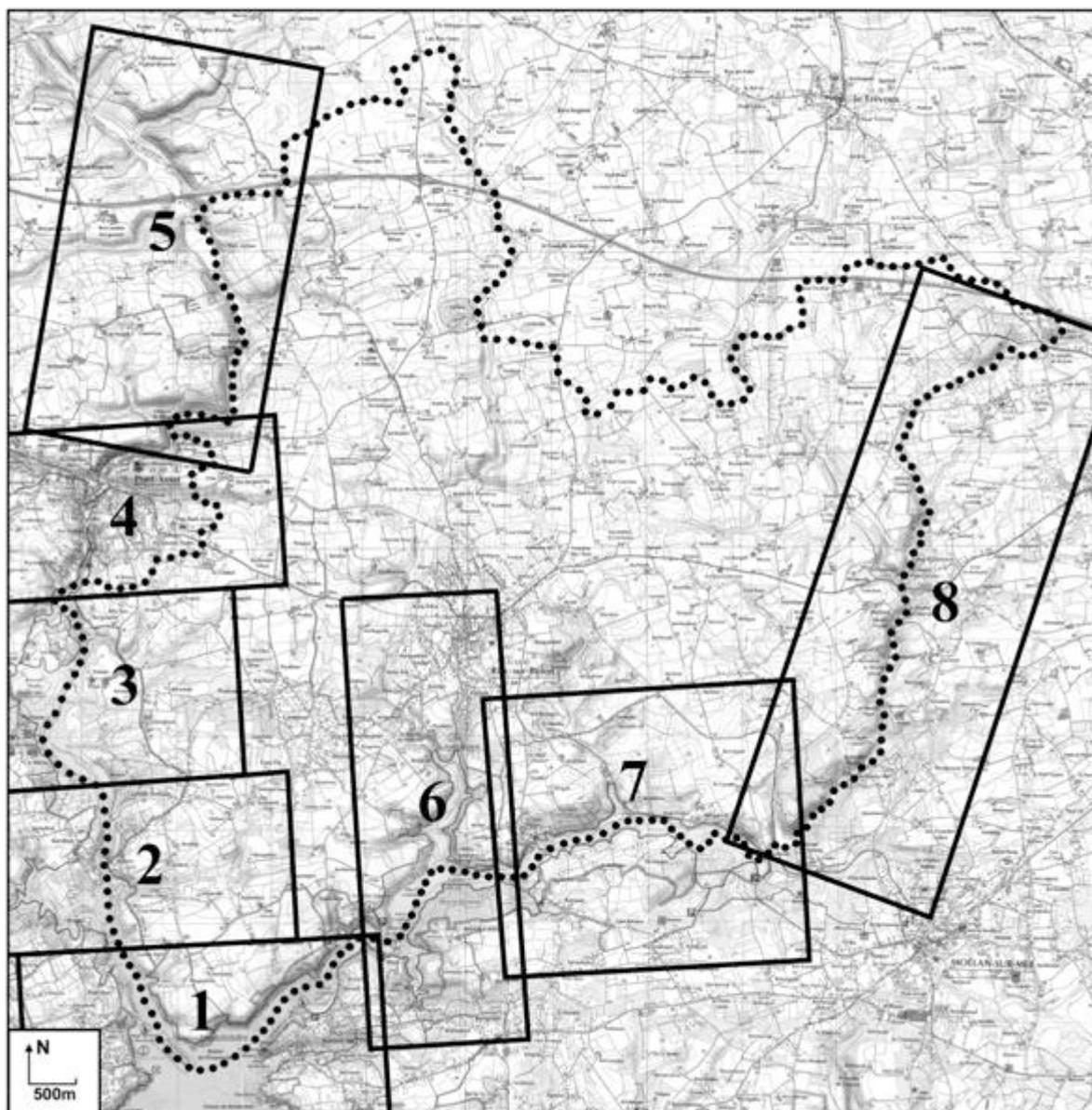


Les études préalables au classement du site Aven-Bélon, réalisées en 2007 sous l'égide de la D.I.R.E.N., comprennent une analyse paysagère, qui découpe le périmètre d'étude en 8 « entités ».

Nous proposons une synthèse du descriptif de ces 8 entités sous forme de tableaux, sauf pour l'entité n° 4. En effet, l'étude paysagère est centrée sur Pont-Aven et ne concerne donc pas directement la commune de Riec.

Le contenu des tableaux présentés ci-après est tiré directement de cette étude, d'où l'emploi de l'italique pour certaines expressions et citations.

**ENTITES PAYSAGERES DEFINIES DANS LE CADRE DU
PROJET DE CLASSEMENT DU SITE AVEN-BELON**



Source : D.I.R.E.N., 2007

ENTITÉ 1	
Topographie	Côtes rocheuses abruptes
Couverture végétale	Des landes remarquables, des petits boisements Ensemble agricole maillé de haies bocagères
Bâti	Ruines du Fort de Bélon
Sentier côtier	Existant
Vues	Perception de l'horizon infini de l'océan
Site emblématique	La Pointe de Penquernéo

ENTITÉ 2	
Topographie	Anse de Poulguin, net resserrement en amont (site du port de Rosbras)
Couverture végétale	Au-delà des ports : un plateau agricole, ponctué de <i>hameaux-fermettes</i>
Bâti	Qualité architecturale de l'ensemble construit de Rosbras
Sentier côtier	Eloigné de l'Aven, sauf à Rosbras
Vues	Panorama remarquable sur la rivière depuis les Hauts de Rosbras (vue sur le château de Poulguin, dans ses boisements)
Site emblématique	

ENTITÉ 3	
Topographie	Endroit où le lit de l'Aven est le plus large, vastes estrans. Anse de Kergoulet, dans laquelle se jettent plusieurs ruisseaux. Grandes ouvertures agricoles, sur des pentes douces, au contact des estrans.
Couverture végétale	Permanence de la structure bocagère et des boisements
Bâti	
Sentier côtier	Eloigné de l'Aven, sauf au Nord de l'Anse de Kergoulet
Vues	Vue sur le château du Hénan dans ses boisements
Site emblématique	Chapelle de Trémor au contact direct des estrans

ENTITÉ 5	
Topographie	Vallée très encaissée, des reliefs abrupts
Couverture végétale	Les parcelles agricoles bordent les boisements des coteaux en pente forte liés au trajet des eaux. Le site tend aujourd'hui à se fermer et à se boiser. Richesse de la couverture végétale.
Bâti	Des moulins ponctuent les rives de l'Aven. Des fermes éparses émaillent le plateau, le plus souvent desservies par des petites routes en impasse.
Accès et sentiers	Vallée à l'écart des flux routiers. Un seul sentier, réservé et entretenu par les pêcheurs.
Vues	
Site emblématique	

ENTITÉ 6	
Topographie	
Couverture végétale	Diversité des modes d'occupation des sols et paysages. Boisements mixtes, pinèdes, landes et prairies. Coteau totalement boisé à l'exception <i>d'un chantier ostréicole</i> . Des continuités écologiques à préserver : <i>les boisements littoraux marquent souvent des continuités avec les haies bocagères et les boisements en terre.</i>
Bâti	Le port du Bélon : <i>une rangée de maisons adossées au coteau boisé.</i> <i>Hameaux de fermettes</i> , souvent en impasse, répartis <i>de façon homogène</i> , mais ces territoires ne peuvent se percevoir depuis la rivière.
Sentier côtier	Le sentier côtier suit le tour de l'anse ; il est en connexion avec un réseau de sentiers cheminant entre bois humide et plaine agricole et réalisant le lien avec le bourg.
Vues	Des vues remarquables depuis le port du Bélon, co-visibilité avec la rive d'en face prégnante. <i>Depuis la petite anse de Bélon, à proximité du château, des vues remarquables sur le paysage de l'estuaire du Bélon donnent presque l'impression d'un loch ou d'un petit fjord abrité.</i>
Site emblématique	Anse de Penmor : zone de contact très qualitative avec le bourg de Riec. Concentration de la plus grande partie des concessions ostréicoles du site Aven-Bélon

ENTITÉ 7	
Topographie	<i>Le Bélon prend de plus en plus l'aspect d'une rivière ; chenal pour la navigation mince</i>
Couverture végétale	Pont Guily : une importante zone humide et <i>une séquence de bocage agricole qui vient border le Bélon.</i> <i>Depuis ce bocage, sur des routes secondaires, on lit bien la vallée du Bélon, sans voir la rivière, par le cortège d'arbres qui l'accompagne.</i>
Bâti	Problème de l'intégration des bâtiments d'activités proches du site.
Sentier côtier	RD 24 : un des seuls accès directs au site Aven-Bélon par la route ; <i>elle offre une longue fenêtre sur les paysages de la rivière.</i>
Vues	Depuis pont Guily et RD 24 : <i>paysages des marées basses sur fond de boisements en circonvolutions remarquables et emblématiques.</i> Rive Nord variée : <i>boisements, parcelles agricoles, chapelle sur l'eau (Saint Léger), route, bâtiment épars et maisons au bord de l'eau camouflées par la végétation.</i>
Site emblématique	Ostréiculture

ENTITÉ 8	
Topographie	Campagne vallonnée, traversée par de nombreux ruisseaux. Le Bélon est très encaissé par endroits ; des coteaux parfois très abrupts où la roche affleure.
Couverture végétale	Des prairies humides et petites zones humides en fond de vallée. Boisement important du Bois de Kerroc'h puis en amont : un cordon boisé accompagnant le lit de la rivière. Fermeture des paysages aux abords des moulins.
Bâti	Les moulins constituent souvent des ensembles de bâtiments très intéressants. Quelques grosses fermes bordent le vallon.
Sentier côtier	Seules approches possibles du Bélon : les voies d'accès aux moulins. Le seul axe de circulation douce qui traverse les boisements proches du Bélon correspond à l'ancienne voie de chemin de fer Quimperlé – Concarneau.
Vues	
Site emblématique	<i>Pont Guily : une sorte de rotule entre des milieux et paysages différents mais en interaction les uns avec les autres : les vastes estrans du Bélon maritime, les zones humides en amont du Pont Guily, le bois de Kerroc'h...</i>

L'AVEN



Vue depuis le site de la station d'épuration de Pont-Aven



Trémor



Trémor - Kerglaye, vue depuis le moulin à marée



Vue sur Rosbras depuis Kerdruc



Vers l'amont



Vers l'aval



Vue depuis le sentier côtier (GR 34), au Sud de l'Anse de Goulet Riec



Vue depuis Port Manec'h (commune de Névez)

V
U
E
S
D
E
P
U
I
S
L
A
C
O
M
M
U
N
E
D
E
N
É
V
E
Z

LE BELON



La Pointe de Penquernéo, vue depuis Minbriz (Moëlan-sur-Mer)



Vue depuis Beg Porz (Moëlan-sur-Mer)
Importance paysagère de l'ouverture agricole



Le port du Bélon, vu depuis la commune de Moëlan-sur-Mer



Anse de Penmor et son écrin boisé
Vue depuis le Moulin Edouard



Discretion de l'implantation bâtie située au lieu-dit "Kersperc'h"
Vue depuis la commune de Moëlan-sur-Mer



Hébergement touristique et activité ostréicole à La Porte Neuve (vue depuis la commune de Moëlan-sur-Mer)

◆ *Le bocage*

Particulièrement représentatif des images évoquant la Bretagne, le bocage joue, outre son côté attractif et valorisant pour la promotion de typicité locale, un rôle structurant dans les lignes paysagères. En effet, il définit des limites visuelles qui cadrent les points de vue, souligne les variations du relief. Il rompt la monotonie des espaces ouverts, agit en véritable « embellisseur » des séquences paysagères rurales selon les critères esthétiques qui ont cours depuis plus d'un siècle et constitue ainsi un des figurés présentant un attrait certain pour le regard.

Comparativement à d'autres sites du Finistère, la commune de Riec-sur-Bélon conserve un maillage bocager. Il est, certes, moins dense que par le passé, car il a été modifié pour correspondre aux pratiques agricoles modernes. Il est, par ailleurs, relayé par d'autres motifs boisés comme les bosquets, les plantations d'alignement, les vergers, les massifs boisés...

◆ *La dispersion du bâti*

La dispersion du bâti est une caractéristique importante des paysages.

Voir sur ce thème le paragraphe sur l'environnement bâti et l'approche historique.

LE GRAND PAYSAGE



Vues depuis la RN 165, lieu-dit "Lijou Moëlan"



Vue vers l'Est, sur Riec, depuis Penlan-Lanmeur



Vue vers le Sud-Sud-Ouest, depuis la RD104 (au Sud de Keradennec)



Vue depuis la route menant à Kericuff et Cleun Riec, sur un vallon d'un des affluents de l'Aven. A droite, en arrière-plan, le château d'eau de Keradennec



Vue vers le Nord depuis Kerscarine

VUES DEPUIS LE CHATEAU D'EAU DE KERADENNEC



Vue vers le Sud, au centre la RD 104 et, à l'arrière-plan, le bourg de Riec



Vue vers le Nord, au centre le carrefour de Trébellec



Vue vers l'Ouest

PAYSAGES AGRICOLES ET HAIES



La haie dans le grand paysage vue depuis Lijou Trébellec



Au Sud-Est de Kerim



Vue vers le Sud-Ouest depuis Kerforn. Les éléments arborés sont maintenus en creux de vallon et en bord de route.



Très beau tronçon de route entre Croaz Hent Loctudy et Le Budou



Vergers traditionnels à Sainte Marguerite



Mise à nu d'un talus arboré à Lande Julien



De récentes plantations peuvent être observées en plusieurs endroits du ban communal, ici à Kerestou.



Recomposition d'un talus et de sa haie à Kerscarine

Les planches photographiques et paragraphes suivants visent à analyser les entrées de bourg et les vues depuis les principaux axes routiers. Ces vues sont, en effet, importantes par leur rôle de présentation. Elles peuvent avoir un rôle positif de mise en valeur ou, inversement, engendrer une impression globale négative.

2.2 Les vues depuis la RN 165

La perception du ban communal depuis la RN 165 est assez limitée, dans la mesure où les vues sont souvent cloisonnées par la végétation, le relief ; certains tronçons de la voie sont en déblai.

La route traverse des espaces ruraux, caractérisés par un relief vallonné faisant alterner champs et prés, interrompus par des espaces boisés et haies.

Les éléments bâtis visibles depuis la route nationale n° 165 sont des constructions à usage d'activités, celles de la zone industrielle de Kerandréo ainsi que celles des exploitations agricoles proches de la voie (horticulture aux lieux-dits « Lijou Moëlan » et « Saint-Jean »).

2.3 Les entrées de bourg

◆ L'entrée Ouest : RD 783 depuis Pont-Aven

A l'entrée sur le territoire communal, le hameau du Châtel est très faiblement perçu, les constructions étant largement dissimulées par la végétation.

La route traverse ensuite des espaces agricoles avant d'atteindre une courte zone boisée, qui s'étend de part et d'autre de la route. Les vues se trouvent ainsi cloisonnées jusqu'au moment où le tracé de la route s'incurve, ceci peu avant le carrefour avec les voies d'accès vers Penlan et Penprat. En arrière-plan, la vue se porte alors sur une partie du bourg de Riec.

Les constructions isolées à proximité de la voie sont là aussi très peu perçues en raison des éléments végétaux qui les environnent.

Le champ de vision s'ouvre ensuite très nettement sur le côté droit de la route, découvrant une vue assez complète du bourg centre, établi en longueur sur son éminence topographique et dominé par le clocher de l'église. Le tissu bâti s'étend également en contrebas, sur le flanc du vallon du Dourdu.

Le tissu bâti présente, sur cette vue d'ensemble, une réelle homogénéité ; les toitures foncées contrastent avec les enduits clairs des façades.

Le bâti de Beg Kerlisquidic forme un isolat, détaché du centre bourg, dont la densité est toujours perçue en arrière-plan.

Outre ses qualités paysagères, le vallon du Douardu crée un relief assez marqué qui contribue à bien marquer l'entrée de ville. Les premiers éléments bâtis de la rue Alain Berthou sont assez communs ; ils forment néanmoins une rue relativement dense.

◆ *L'entrée Est : RD 783 depuis Quimperlé*

Les vues sur le bourg de Riec sont tardives et beaucoup plus partielles qu'en provenance de Pont-Aven.

A Kerandréo Saint-Germain, les vues sont limitées aux abords immédiats de la route, en raison de la végétation.

La vue se dégage ensuite sur le côté gauche de la route à la faveur d'un vaste espace agricole ; au-delà apparaît distinctement un ensemble bâti linéaire : les constructions de la rue de Lande Julienne (lieu-dit « Kerim »).

Le point d'appel visuel est toutefois sans conteste le château d'eau.

Les éléments bâtis ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier et leur organisation apparaît assez confuse (ensemble linéaire de Kerim, constructions éparpillées le long de la RD 783, rue de Quimperlé).

Différents panneaux jalonnent le parcours : informations touristiques et publicités.

A la jonction avec la route du Trévoux apparaît un autre élément paysager : des vergers.

L'entrée d'agglomération proprement dite est bien lisible, dans la mesure où les constructions occupent les deux côtés de la route, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par ailleurs, la route étant assez rectiligne, la vue porte assez loin et fait ressentir la notion de rue.

La rue de Quimperlé forme une longue ligne droite, ordonnée. Les habitations sur le côté droit de la route sont très en retrait, car précédées d'un large espace public, limité par une haie basse, puis enherbé et planté de cerisiers du Japon.

◆ *L'entrée Nord : RD 104 depuis Bannalec et RN 165*

L'arrivée à Riec par le Nord, par la route départementale n° 104, s'inscrit dans un vallon d'un des affluents du Doudu, d'une belle qualité paysagère.

Peu après Keradennec, le champ de vision s'ouvre nettement en direction du Sud-Sud-Ouest : le relief est vallonné, les espaces agricoles alternent avec des boisements et friches, des constructions disséminées ponctuent l'ensemble.

La route passe à proximité du site de la Croix du Moulin Pennarun, à l'embranchement vers Keraval, puis franchit le Doudu peu après.

A l'arrivée sur le bourg de Riec, les premiers éléments bâtis rencontrés sont de piètre qualité, qu'il s'agisse des bâtiments d'activités ayant l'apparence d'une friche industrielle ou des premières habitations présentes à l'entrée de l'agglomération.

Juste après, la rue de Bannalec offre un tout autre aspect, bien ordonnancé ; la continuité des clôtures, qui sont souvent des murs bas, contribue fortement à créer une harmonieuse unité.

La vue sur le centre bourg, signalé par le clocher de l'église, est assez tardive, puisqu'il apparaît peu avant le carrefour avec la rue des Mouettes.

◆ *L'entrée Sud : RD 24 depuis Moëlan-sur-Mer*

L'arrivée par Moëlan-sur-Mer bénéficie d'un environnement naturel exceptionnel, dans la mesure où la route longe le Bélon, depuis le Pont Guily jusqu'à l'anse de Keristinec, même si des bâtiments d'activité jalonnent ce tronçon de route.



L'intérêt paysager de l'entrée Sud du bourg de Riec, en provenance de Moëlan-sur-Mer, réside dans la présence de vergers, précédés par l'allée arborée pour les automobilistes en provenance de La Porte Neuve.

A La Villeneuve, sur la RD 24, là où le panneau routier indique la direction « Riec Centre », seules quelques habitations évoquent le caractère bâti.

Il n'y a pas de perception du caractère de bourg, d'autant que la densité assez faible se maintient un certain temps le long de la rue de Moëlan.

Les paysages... en résumé

Des paysages structurés par les rias de l'Aven et du Bélon et par les vallons de l'intérieur.

Des paysages remarquables, largement préservés de l'urbanisation, tout au long de l'Aven et du Bélon.

Au cours des cinquante dernières années :

- une tendance à l'effacement des éléments bocagers, mais un maillage subsiste,
- une progression des friches et boisements, notamment sur les terrains pentus.

Des entrées de bourg globalement d'assez bonne qualité paysagère avec, pour certaines d'entre elles, des éléments valorisants :

- les vues dégagées sur le bourg centre à l'arrivée depuis Pont-Aven (RD 783),
- le vallon d'un des affluents du Doudu en provenance de Bannalec et de la RN 165.

LES SEQUENCES PAYSAGERES LE LONG DE LA RD 783



LES ENTREES DE VILLE, HORS RD 783



Arrivée Sud par la RD 24, trame des vergers basses-tiges



Entrée dans l'agglomération par le Sud : rue de Moélan



Entrée par RD 104 : hétérogénéité des implantations par rapport à la voie



Entrée par RD 104 : bâtiment en état de délabrement, inesthétique

PROGRESSION
NORD - SUD



RD 104 / rue de Bannalec : des espaces bien délimités (succession de haies et de murets)



RD 104 / rue de Bannalec : perception du centre du bourg par le biais du clocher de l'église

SUR
RD
104



Arrivée par la route du Trévoux - zone artisanale Kermorvan



Kergonfort : Arrivée sur le bourg de Riec depuis Lanmeur et le port du Belon

V. L'ENVIRONNEMENT BATI

L'analyse du tissu bâti conduit à distinguer plusieurs typologies :

- ❑ le centre bourg,
- ❑ l'ensemble de Lanmeur – Coat Pin,
- ❑ des développements à dominante linéaire, relativement importants : Lande Lothan, Lande Julien, Croaz-Hent Loctudy,
- ❑ les constructions isolées et les petits hameaux.

Un paragraphe particulier est consacré aux zones d'activités.

1. Le centre bourg

Topographiquement, la partie ancienne du bourg, groupée autour de l'église, se situe au point haut, à 68 mètres d'altitude. Toute la partie Ouest du bourg, de Kercô au Nord à Kergonfort au Sud, s'étend sur un des flancs du vallon du Douardu. Les constructions proches du cours d'eau sont à environ 30 mètres d'altitude.

Vers le Sud, les pentes sont aussi assez marquées, en direction de l'Anse de Penmor. Vers l'Est, le relief est plus doux, de type plateau, avec des altitudes qui s'abaissent très lentement.

1.1 La partie ancienne du centre bourg

Le centre du bourg de Riec-sur-Bélon se signale très lisiblement par l'église.

Elle est mise en valeur par une disposition circulaire alentour des espaces publics (voie routière, stationnement automobile, cheminement piéton) et des bâtiments qui les bordent. Les rez-de-chaussée sont majoritairement occupés par des commerces, ce qui renforce l'impression de centralité.

Les constructions autour de l'église présentent généralement une hauteur de R+1+combles, à l'exception d'un assemblage de constructions basses qui créent une rupture dommageable, d'autant plus qu'elles sont cernées par un bâtiment patrimonial (en recul) et une construction à R+2.